



BULLETIN
de la
SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE
du LIMOUSIN



TOME XXX
Février 2023

TABLE DES MATIÈRES

Michel BRUNET, <i>Vie de la société.</i>	p. 3
François LHERMITE, <i>La Société Numismatique du Limousin a 50 ans.</i>	p. 4
Marc PARVÉRIE, <i>Ces deniers mérovingiens 'à la tête hirsute' attribués à Uzerche... qui ne sont pas d'Uzerche.</i>	p. 6
Jacques VIGOUROUX, <i>La Monnaie de Limoges durant le règne d'Henri IV.</i>	p. 14
Jacques VIGOUROUX, <i>Un louis d'or au type dit 'à la vieille tête' frappé à Limoges.</i>	p. 31
François LHERMITE, <i>A propos d'un jeton attribué par erreur à saint Martial.</i>	p. 33
Jacques VIGOUROUX, <i>Médailles d'honneur des chemins de fer.</i>	p. 34
François LHERMITE, <i>La banque de Limoges.</i>	p. 39
Liste de monnaies, jetons et médailles frappés à Limoges vus en 2022.	p. 46

Illustrations de couverture :

Droit d'une variété inédite de fraction
lémovice 'au carnyx' Demi Franc Henri IV 1595 I (Limoges)

Hôtel Naurissart de Forest, siège de la succursale de la Banque de France à
Limoges

Reproduction interdite sauf autorisation de la
SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE du LIMOUSIN
40, rue Charles Silvestre
87100 LIMOGES

site web : www.snl87.fr courriel : snl87@snl87.fr

Le contenu des articles n'engage que la responsabilité des auteurs

Directeur de la Publication : Michel BRUNET
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2023
Conception & réalisation : Marc PARVÉRIE
ISSN : 1265-3691

VIE DE LA SOCIÉTÉ

Michel BRUNET

Après les vagues successives de covid-19 depuis 3 ans où rien n'est totalement résolu encore à ce jour, nous reprenons enfin malgré tout le cours normal de nos activités avec quelques précautions minimales et prudentes, les salles municipales de la ville de Limoges étant totalement ouvertes aux associations, sans restriction particulière.

Cette nouvelle année 2023 va être concentrée sur la recherche de nouveaux adhérents qui se passionnent pour la numismatique ancienne en général et également à la numismatique de notre chère région Limousine. Tout numismate solitaire devrait se rapprocher d'une association numismatique afin d'enrichir et faire partager sa passion ainsi que ses connaissances avec tous, au travers de l'immensité des richesses historiques monétaires de ce monde. A la SNL nous disposons d'une bibliothèque très bien fournie avec un grand choix de livres diversifiés sur toutes les grandes périodes depuis le début du monnayage jusqu'à ce jour.

Je pense sincèrement que nous avons beaucoup de découvertes encore à venir dans ce vaste monde mal exploré où le hasard et la chance font parfois bien les choses, même sur les départements limousins qui nous concernent plus particulièrement, la Haute-Vienne, la Creuse, la Corrèze ainsi que tous les départements limitrophes, notre région ayant empiété sur les terres adjacentes, soit par l'église soit par les grands seigneurs à certaines époques bien précise de notre histoire. Nos recherches servent et serviront à alimenter les pages de notre bulletin annuel, dont les colonnes sont ouvertes à tous les membres adhérents de la Société Numismatique du Limousin. Nous voulons essayer d'intéresser le plus de personnes possibles à l'histoire des monnaies anciennes, surtout dans les écoles, collèges, lycées et facs notamment les élèves en histoire afin de diminuer la moyenne d'âge de nos effectifs vieillissants et avides de transmettre leur savoir acquis pendant plusieurs décennies, tant qu'il est encore temps, auprès des plus jeunes.

Venez parcourir notre site internet snl87 ouvert à tous les visiteurs où vous trouverez tous les renseignements utiles ainsi qu'une riche sélection sur les recherches numismatiques limousines mises à jour très régulièrement. Amenez vos monnaies rares ou peu courantes pour le plaisir des yeux, pièces que parfois nous n'avons pas l'habitude de voir. Venez participer à la vie du club dans l'intérêt général de la numismatique où le vrai bonheur est de trouver par nos recherches le ou les détails manquants qui permettent de faire avancer à petit pas la connaissance générale de l'histoire de la numismatique encore pleine de grandes richesses mal connues.

Aujourd'hui seul le regroupement intelligent de tous ces passionnés, avec leurs connaissances personnelles, sous couvert d'une autorité principale maîtresse et non dictatoriale où le respect de chacun sera préservé et reconnu, pourra faire avancer les connaissances communes pour le plaisir et le bonheur de tous.

Ce bloc homogène devrait comprendre les services de l'Etat (la DRAC), les musées, les archéologues, les historiens, les scientifiques, les numismates, les chercheurs, les découvreurs dans une égalité sans failles, avec une maîtrise et une coordination parfaite et honnête dans le respect de tous.

LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN A 50 ANS.

François LHERMITE, secrétaire.

La Société Numismatique du Limousin est née de la rencontre, dans un salon à Paris, de deux collectionneurs : MM. Georges Frugier et Georges Cousinié. Rencontre de hasard à un stand, découverte qu'ils étaient tous deux de Limoges, longue conversation à la suite de laquelle naît l'idée de créer un club numismatique à Limoges.

Ils gardent le contact et une réunion est organisée au domicile de Georges Frugier avec quelques autres personnes connues par l'un ou par l'autre. Ils devaient être six ou sept. Puis une deuxième réunion est faite avec d'autres collectionneurs ; je crois me souvenir qu'ils étaient onze, d'après ce que l'on m'avait dit à l'époque. Lors de cette deuxième réunion, les bases de la Société sont posées et les premiers statuts sont établis. Elle est donc créée, et la mention en est faite au Journal Officiel du 8 avril 1972.

Les premiers membres avaient déjà un certain âge et ont disparu depuis longtemps. Je me souviens de MM. Goumy, Pagault, Ratier, Lerat... Il y avait un seul « jeune » : Joël Grosogeat. Georges Frugier fut le premier président et tenait beaucoup à ce titre ; il le resta jusqu'en 1991, date à laquelle il quitta la Société.

Il fallait trouver un lieu de réunion : ce fut le café "Le Glacier" place Denis-Dussoubs, où les réunions étaient le premier dimanche du mois de 9 heures à midi. Réunions informelles, une salle nous était réservée : on entrait, personne ne vous demandait rien ; on pouvait s'asseoir à une table avec devant soi les monnaies qu'on voulait céder, sinon on se promenait d'une table à l'autre, on regardait, on bavardait avec les uns ou les autres. Monsieur Cousinié parlait avec tout le monde et était la référence sur la valeur des monnaies qu'on voulait acquérir, car il n'y avait aucun ouvrage de référence pouvant nous renseigner.

Pour ma part, j'ai appris l'existence de la Société par ma mère qui avait vu une annonce dans le journal, et me l'avait communiquée, sachant que depuis l'âge de dix ans je collectionnais les « vieux sous », tout seul, sans catalogue, ni connaissances très précises. Je suis donc allé, je pense, à la deuxième réunion qui a eu lieu au Glacier, début mai 1972.

J'ai très vite progressé en numismatique. On m'a appris le démarrage d'une revue mensuelle « Numismatique et change » à laquelle je me suis abonné ; puis parution du premier vrai catalogue de monnaies françaises moderne : le De Mey-Poindessault que j'ai acheté. Enfin, en septembre, on m'a appris qu'une bourse exposition se tiendrait en octobre à la mairie de Saint-Yrieix. C'est là qu'on m'a proposé d'adhérer et qu'on m'a donné ma première carte de membre qui porte le numéro 63.

Lors de cette première période, les réunions du dimanche n'étaient que des bourses informelles entre les membres, ou même avec des personnes occasionnelles qui venaient proposer leurs vieilles pièces à qui en voulait. Les assemblées générales avec élection du bureau, se passaient en semaine à vingt-et-une heures, au premier étage du café. Il y a eu aussi de rares séances en soirée pour des communications.

Mais tout cela n'était pas très satisfaisant, et c'est Joël Grosogeat, qui était membre du Cercle de l'Union, qui a négocié pour nous la location d'une salle, un dimanche matin par mois dans ce cercle. La première réunion y a eu lieu le 5 septembre 1976.

Les réunions débutaient par des discussions sur la Société, mais ce n'était jamais très long car M. Frugier décidait de beaucoup de choses tout seul. Puis on faisait des échanges. Quelquefois l'un ou l'autre faisait une communication, mais il n'y en a jamais eu plus de deux ou trois par an, et les duplications posant problème à l'époque, la majorité de ces exposés est restée sans trace.

Georges Frugier nous ayant quitté assez brusquement en 1991, Jean Rougier, qui était vice-président, a accepté, à l'assemblée générale de 1992, de prendre le poste de président, mais pour un an seulement.

En février 1993, René Fredon fut élu président. C'est lui qui va donner un souffle nouveau à la Société. Il avait décidé qu'à chaque réunion quelqu'un devait faire une communication et que toutes les communications seraient publiées dans un bulletin annuel, dont le premier numéro parut en février 1994. Ce bulletin qui paraît tous les ans, a grandement contribué à la reconnaissance de notre Société, d'autant qu'un certain nombre de membres ont travaillé sérieusement et ont publié des articles ayant un intérêt national.

René Fredon resta cinq ans président. Puis Francis Debiard lui succéda en 1998. Puis, en 2001, ce fut Claude Frugier ; en 2006, René Chatrias ; puis à nouveau Claude Frugier en 2011 ; enfin Michel Brunet devint président en 2014 et l'est toujours à ce jour.

Le Cercle de l'Union a malheureusement disparu en tant qu'association et ses locaux, vacants, sont fermés depuis la fin de l'année 2009. La dernière réunion y a eu lieu le 6 décembre 2009. La mairie de Limoges a accepté que nous tenions notre première réunion de 2010 salle Blanqui, le samedi 2 janvier.

Puis, ayant été admis à l'Espace Associatif 40 rue Charles Silvestre, nous avons tenu notre assemblée générale le samedi 6 février 2010.

L'Espace Associatif étant fermé le dimanche nos réunions ne pouvaient avoir lieu que le samedi après-midi. Ce sera le deuxième samedi du mois. Puis la mairie nous ayant informé que pour le même loyer, nous pouvions avoir deux réunions par mois, le bureau a alors choisi, dans les créneaux qu'on nous offrait, le quatrième mercredi pour cette 2^e réunion consacrée davantage aux échanges.

Récemment, du fait de l'arrivée de plusieurs jeunes, collectionnant surtout les euro, et pour qui le mercredi n'est pas un jour où ils peuvent se libérer facilement, la mairie n'y voyant pas d'inconvénients, la séance du 4^e mercredi a été reportée au 4^e samedi.

Souhaitons que notre Société progresse encore, qu'elle accueille beaucoup de nouveaux membres partageant notre passion, et que dans cinquante ans, un des jeunes d'aujourd'hui puisse encore en être membre et fêter dignement son centenaire.

A Limoges, le 9 avril 2022.



CES DENIERS MÉROVINGIENS ‘À LA TÊTE HIRSUTE’ ATTRIBUÉS À UZERCHE... QUI NE SONT PAS D’UZERCHE

Marc PARVÉRIE

En 1862, Maximin Deloche attribuait à Uzerche (Corrèze) deux deniers de la collection Morel Fatio¹ présentant au droit un buste à la chevelure hirsute et au revers une légende comprenant les lettres VS-RC/GA². Cette attribution a été reprise par la suite par tous les ouvrages de référence : Prou, Belfort et Depeyrot³. En 2014, ayant constaté la grande diversité des légendes de ces types ‘à la tête hirsute’, j’avais avancé l’hypothèse d’une pluralité d’ateliers – sans doute situés pour la plupart en Poitou et basse vallée de la Loire – mais sans remettre en cause l’attribution à Uzerche de celles portant les lettres VS-RCA⁴. Pourtant, au vu des derniers exemplaires découverts, il semble bien que celle-ci doive finalement être rejetée. Le présent article développe les arguments que nous avons avancés avec Eric Vandenbossche dans une récente note parue dans le *British Numismatic Journal*⁵, en les appuyant sur l’étude d’une quarantaine de deniers semblant appartenir à cette série. De ce nouvel et délicat essai de typologie ressortent plus de questions que de certitudes, sinon qu’il s’agit là d’un monnayage assez abondant et très varié qui s’est développé, sans doute dans le deuxième quart du VIII^e siècle, dans les marges septentrionales de l’Aquitaine indépendante, entre la cité de Poitiers et la vallée de la Loire.

Cette série se caractérise par un buste à la chevelure hirsute sous un chaperon perlé, généralement tourné vers la droite, avec un œil rond et un nez proéminent. Le vêtement est en forme de A avec chevron. La légende, lue $\text{+ TE - LAF}<>$ (avec un O en forme de losange aplati) par Deloche, Morel-Fatio, Prou et Depeyrot et $\text{+ TE - CAI}<>$ par Belfort, semble plutôt être, comme le montre un exemplaire bien conservé et de flan large, $\text{+ T - ERT}<>$.

Au revers, une croix cantonnée de quatre globules est entourée d’une légende qui semble généralement devoir être lue dans le sens horaire, avec des lettres dont la base est le plus souvent tournée vers l’extérieur. Pour les deux exemplaires du trésor de Nice-Cimiez (**Fig. 1 & 2**) sont visibles les lettres VS [...] RC/GA, avec une grande lettre A avec chevron, qui, pour reprendre les mots d’A. Morel-Fatio, semble être « placée en vedette ».

Figure 1 : Trésor de Nice-Cimiez, 1,15 g.
Cimiez n°181, Pl.VI, 98 ; Prou 2771 ; Deloche 130.



D/ + T – ERT<>⁶
R/ ...SVASŔ... ∪ [VS...RGA ?]

Figure 2 : Trésor de Nice-Cimiez, 1,14 g.
Cimiez n° 182, Pl.VI, 99 ; Prou 2772 ; Deloche 129.



D/ + T – E...
R/ ...VAČŔ... ∪ [V....RCA ?]

¹ Provenant du trésor de Nice-Cimiez publié en 1890 : Morel-Fatio 1890, 41, n°181-182, Pl.VI, 98-99.

² Deloche 1862, 439, n°129-130 ; Deloche 1863, 205, n°129-130 et Pl. XVII.

³ Prou 1892, n°2771-2772 ; Belfort 1893, 364-365, n°4642-4643 ; Depeyrot 2001, 132, n°1.

⁴ Parvérie 2014.

⁵ Parvérie & Vandenbossche 2022.

⁶ Un point sous une lettre signifie que celle-ci n’est que partiellement visible et que sa restitution est hypothétique.

Cependant, sur ces deux deniers, la légende partiellement hors flan montre qu'il manque sans doute quatre à cinq lettres et non une seule (le E qui viendrait compléter le nom VSERCA). Cela est confirmé par un exemplaire d'Indre-et-Loire (**Fig. 3**), qui semble de même coin de revers que le n°181 du trésor de Nice-Cimiez, mais avec une frappe mieux centrée permettant de constater que la légende comporte bien huit ou neuf lettres.

Figure 3 : Indre-et-Loire, 1,06 g / 12 mm.



D/ + † – ERT<>
R/ ...VAƆRƆ... ∪ [V...ERGA ?]

La comparaison avec d'autres exemplaires (**Fig. 4 & 5**), certes moins proches (avec notamment un A sans chevron), permet de tenter une restitution de cette légende qui pourrait être, sous réserve que le sens de lecture soit bien le bon et que le grand A avec chevron soit bien la lettre finale : VDoBERSCA* (**Fig. 4**), VDoBERCA* (**Fig. 5**), VSDoBERGA* (?) ou VDBERCA⁷. Il est donc clair qu'il ne peut s'agir d'*Userca*, le *castrum* de la cité de Limoges qui a frappé des tiers de sou d'or au siècle précédent⁹. En revanche, il est en l'état impossible d'identifier à partir des sources numismatiques ou textuelles un lieu portant un nom approchant. De même que nous est inconnu un monétaire du nom de Terto...

Figure 4 : 0,8 g / 11 mm.
Vente iNumis 43-273 ; Parvérie 2014, 2.1.2.



D/ + T ...
R/ VƆRƆRƆoDA ∪ [VDoBERSCA ?]

Figure 5 : sud de Troyes, 0,58 g / ?
Parvérie 2014, 2.1.4 ; Schiesser 2022, n°96.



D/ + T ...
R/ VƆRƆRƆoDA ∪ [VDoBERCA ?]

Sur d'autres deniers 'à la tête hirsute', on retrouve de courtes séquences de lettres qui appartiennent manifestement à la même légende : VƆ...A (**Fig. 6 & 7**), ...ƆoBE... (**Fig. 8**), ...oBER... (**Fig. 9**). Un autre exemplaire très usé et cassé en deux, qui n'a pas été illustré ci-dessous, présente également les lettres ...VƆo..., tandis qu'on rencontre sur un exemplaire CGB¹⁰ avec un buste à gauche de grandes lettres rétrogrades ...ƆRƆ...

⁷ Depeyrot 2001, 132, vente Vecchi du 4 septembre 1998 ; Parvérie 2014, 2.1.1.

⁹ Voir Prou 2016-2022.

¹⁰ CGB bmv_472403 (0,74 g / 11,5 mm).

Figure 6 : Mildenhall (Suffolk), ? / ?
EMC 2014 0155



D/ ...- o Ɔ...
R/ ...oDVĀ...Ϸ [VDo.....A ?]

Figure 7 : 1,1 g / ?



D/ + T̄ -.....<>
R/ ...oDVĀ...Ϸ [VDo.....A ?]

Figure 8 : 1g / 11,5 mm



D/ + T -...
R/ ...DoBE...Ϸ [...DoBE...]

Figure 9 : Poitiers, 1,12 g / 13 mm.



D/ + T - ERT̄<>
R/ ...oBER...Ϸ [...oBER...]

Sur les exemplaires suivants (**Fig. 10 à 12**), ce qui semble être une légende similaire, de type VS...CA, a un sens de lecture anti-horaire, avec le V placé à droite du A avec chevron et non à gauche.

Figure 10 : 0,85 g / 11 mm.
Parvérie 2014 1.1.2.



D/ + T - S̄
R/ ...ЯCAV... Ϸ [V.....RGA]

Figure 11 : entre Poitiers et Nantes, 1,2 g / 13 mm.
Parvérie 2014, 1.1.1.



D/ + T - ...<>
R/ ...CAV2... Ϸ [VS.....CA]

Figure 12 : Maine-et-Loire, 0,9 g / 11 mm¹¹.

D/ ...To - ƆA...
R/ ...CAV2Q... Ϸ [VS.....CA]



¹¹ Le coin de droit est le même que celui de l'exemplaire uniface CGB bmv_512755 (0,56 g / 11 mm).

Enfin, quelques exemplaires (**Fig. 13 à 15**) présentent des légendes avec des variations plus importantes. On y retrouve dans l'ensemble les mêmes lettres mais dans un ordre différent et un sens de lecture qui est peut-être anti-horaire. Sur un exemplaire (**Fig. 14**), la légende de droit semble reprendre les mêmes lettres qu'au revers. Il faut y ajouter un quatrième exemplaire provenant du Dorset¹² et présentant une légende de revers qui pourrait être $\Lambda D \Sigma A V \zeta B \Theta$.

Figure 13 : près d'Angers, ? / ?
Parvérie 2014, 2.1.3.



D/ + T – ...Al<>
R/ ...VoAϣϣ...Ϸ [oV.....BERA ?]

Figure 14 : près de Troyes, 0,8 g / 10 mm.
Schiesser 2022, n°97.



D/ + T... – ϣoD...<>
R/ ...DoBE...Ϸ

Figure 15 : près de Nantes, 0,86 g / 11 mm. Parvérie 2014, 3.3.1.



D/ + ... ϣ o
R/ DBoEo Ϸ

Ce sont ainsi dix-neuf deniers qui semblent former un même groupe présentant des légendes de type $VDOBERSCA^*$ / $VSDOBERGA^*$ et leurs variantes.

Un deuxième groupe assez cohérent¹³ comprend quant à lui quatre monnaies présentant au droit un profil à gauche avec une légende qui ne semble pas être + TERT<>. Au revers, la légende est elle aussi tout à fait différente, avec une même séquence de lettres oAVNIB. Sans être issus de mêmes coins trois de ces exemplaires (**Fig. 16 à 18**) ont un style extrêmement proche et des légendes qui semblent identiques.

Figure 16 : Maine-et-Loire, 1,01 g / 10 mm.



D/ ϣR – ϣA...
R/ ...oAVNI...

¹² EMC 2022 0036 ; BNJ 2022, 164.

¹³ Parvérie 2014, groupe C2.

Figure 17 : près de Cholet, 1,2 g / 11 mm.
Parvérie 2014, 3.2.1.



D/ ...ϸΑ...
R/ ...ΑϸΝΙΒ...

Figure 18 : 0,95g / ?
Vente Elsen 144-896.



D/ ...ϸΑ...
R/ ...οΑϸΝΙ...

Figure 19 : 0,8 g / ?
Vente OGN n° 5805 ; Parvérie 2014, 3.2.2.

D/
R/ ...ϸοΝΙ...



On peut rapprocher de ce groupe deux autres exemplaires présentant un petit profil à gauche (**Fig. 20** et CGB bmv_472402), mais dont les légendes sont différentes, tant au droit qu'au revers. Ils partagent une même légende de droit, tandis que celle de revers est différente : + VREMNA pour l'un, Vo...A pour l'autre.

Figure 20 : 0,9 g / 11 mm.

D/ +...ϸΑΒ...
R/ + VREMNA ?



D'autres deniers apparaissent en revanche pour le moment inclassables. Non seulement leurs légendes comprennent des séquences de lettres différentes (...OG..., ...FR..., ...N...) qui ne permettent pas de les intégrer dans les deux « groupes » précédents, mais la comparaison de ces différents exemplaires ne permet pas de reconstituer une légende commune. Les rares lettres que l'on peut distinguer au droit semblent également varier d'un exemplaire à l'autre. On pourrait d'ailleurs se demander si ces différentes légendes ont une véritable signification ou si, comme le pensent A. Clairand et F. Téreygeol au sujet des deniers poitevins à l'€ croiseté, il ne s'agirait pas en fait de « pseudo-légendes ou de lettres placées en trompe-l'œil afin de laisser croire que ces monnaies présentaient une riche épigraphie »¹⁴.

Figure 21: 0,9 g / 11 mm.



Figure 22 : Deux-Sèvres, 0,84 g / 10 mm.



¹⁴ Clairand & Téreygeol 2009, 36-37.

Figure 23 : Indre-et-Loire, 0,98 g / 12 mm.
Parvérie 2014, 3.1.1



Figure 24 : Vienne, 0,9 g / 10 mm.
Parvérie 2014, 3.1.2.



Figure 25 : Poitou, ? / ?



Figure 26 : Vendée, 0,85 g / 13 mm.



Ajoutons à ces exemplaires isolés, trois autres sur lesquels le buste est stylisé à l'extrême, faisant disparaître tout élément de visage. Là encore les légendes varient d'un exemplaire à l'autre. Il est à noter que l'un d'eux (**Fig. 29**) présente au revers le € croiseté (ou M oncial surmonté d'une croix ?), caractéristique de certaines émissions attribuées à Melle¹⁵.

Figure 27 : 0,63g / 11mm.
iNumis VSO 32-202.



Figure 28: sud Touraine, 0,66 g / 11 mm.



Figure 29 : 1,15 g / ?
Prou 813 ; Morel-Fatio n°209 ; Clairand & Téreygeol 2009, n°32.

Enfin, un dernier « groupe » de deniers ne présente quant à lui que de pseudo-légendes composées de lettres dégénérées, parmi lesquelles on reconnaît parfois le A avec chevron plus ou moins déformé. Aux trois exemplaires illustrés ci-dessous (**Fig. 30 à 32**), il faut en ajouter un autre découvert entre Poitiers et Tours et pesant 1 g, ainsi que celui de Fyfield (Essex)¹⁶, qui présente au droit au style très différent, avec une petite tête hirsute qui semble posée sur un ∞ couché.

¹⁵ Clairand & Téreygeol 2009, 36-42 et 46. Voir également les exemplaires n°26 et 29.

¹⁶ EMC 2022.0029 ; BNJ 2022, 164.

Figure 30 : Indre-et-Loire, ? / 11 mm.
Parvérie 2014, 2.1.5.



Figure 31 : ? / ?



Figure 32 : Boston (Lincolnshire), 0,96 g.
EMC 2017.0420



Cet essai de typologie, différent de celui que j'avais présenté en 2014, reste une simple hypothèse de travail. L'étude pondérale ne permet d'ailleurs pas d'y voir plus clair, avec une grande dispersion des masses de 0,56 à 1,2 g, quel que soit le groupe auquel appartiennent les monnaies. La moyenne se situe à 0,92 g, ce qui est assez faible, mais guère inhabituel pour des découvertes isolées et assez proche de trésors de circulation tardifs comme celui de Savonnières (1 g) ou Rodez (0,95 g)¹⁷. Ces caractéristiques et le fait que les exemplaires du trésor de Nice-Cimiez soient de bon poids et bien conservés¹⁸ amèneraient dès lors à proposer une datation assez tardive, c. 740 ?

L'aire de diffusion de ces monnaies se situe clairement au nord de l'Aquitaine, entre le Poitou et la basse vallée de la Loire, avec des découvertes signalées principalement dans la Vienne, les Deux-Sèvres, la Vendée, la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire et l'Indre-et-Loire (**Fig. 33**). En dehors de cette zone, outre le trésor de Nice-Cimiez, on note quatre exemplaires découverts en Angleterre et deux dans l'Aube. Ce monnayage est donc vraisemblablement attribuable – au moins en grande partie – à l'Aquitaine. Il est d'ailleurs envisageable que le grand **A** avec chevron bien visible sur de nombreux exemplaires puisse être également compris comme l'initiale d'*Aquitania*¹⁹, ce dont A. Morel-Fatio avait l'intuition quand il affirmait que ce **A** pouvait impliquer « une idée hiérarchique ou administrative »²⁰. Peut-on aller plus loin et tenter d'identifier plus précisément le(s) lieu(x) de production ?

Si l'on considère que les légendes du premier groupe, relativement cohérent, ont un sens, il pourrait s'agir d'émissions réalisées au nom d'un monétaire Terto (?), dans un atelier précis nommé **VDOBERSCA*** / **VSDOBERGA*** qui resterait à identifier, mais de toute façon situé en Poitou ou basse vallée de la Loire. Cette production aurait été ensuite imitée avec plus ou moins de réussite (jusqu'à une déformation complète des légendes) par d'autres ateliers de la même région ou plus lointains. Philippe Schiesser voudrait voir dans cette production initiale l'œuvre de l'atelier de Melle²¹, mais s'il y a bien une certaine proximité stylistique (notamment la présence du O losangé) avec d'autres séries poitevines, il n'y a aucun élément objectif (monogramme, lettre M...) validant cette attribution spécifique à Melle.

¹⁷ Schiesser *et alii* 2020, 454.

¹⁸ Pour une chronologie relative des trésors de deniers mérovingiens, voir Schiesser *et alii* 2020, 447.

¹⁹ Voir Schiesser 2020, 22.

²⁰ Morel-Fatio 1890, 42.

²¹ Schiesser 2022, 124, n°96-97.

Une deuxième hypothèse serait alors d'imaginer une production éclatée sur différents ateliers ou officines du bassin minier de Melle²², ce qui pourrait expliquer à la fois la proximité avec les autres séries attribuées à Melle et la grande variété de détail des styles et légendes.

Enfin, troisième hypothèse, on peut considérer que le seul point commun entre toutes ces monnaies est en fait la tête hirsute. Ces frappes pourraient alors être l'œuvre de graveurs itinérants utilisant pour différents pouvoirs émetteurs du Nord de l'Aquitaine ce même type iconographique visuellement assez frappant et aisément reconnaissable.

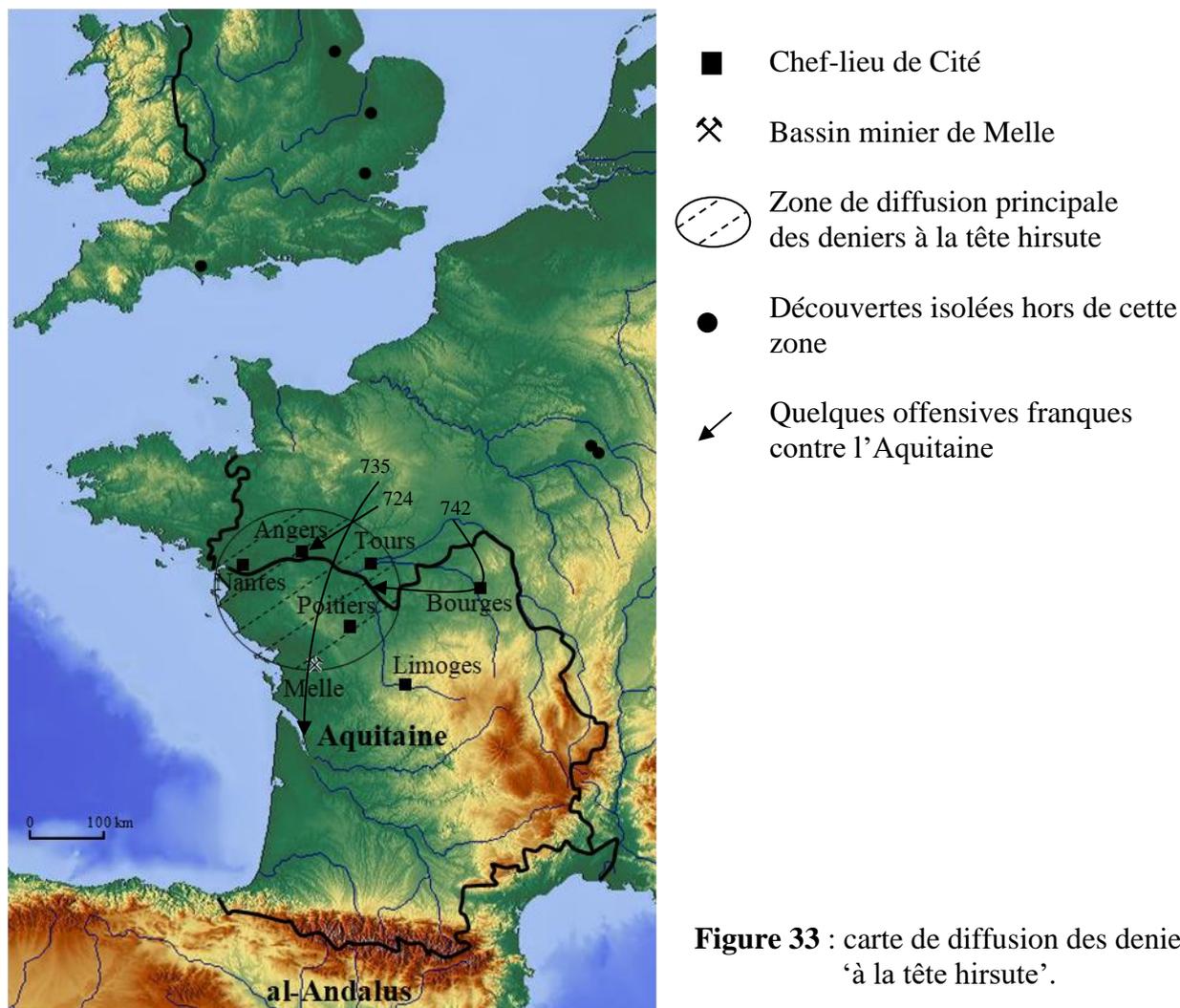


Figure 33 : carte de diffusion des deniers 'à la tête hirsute'.

Quelle que soit l'hypothèse que l'on privilégie, ces deniers ont circulé – et ont sans doute été produits – dans une zone de confins qui est en proie dans les années 730-740 à de multiples expéditions militaires franques de Charles Martel, puis Pépin contre les velléités d'indépendance de l'Aquitaine des ducs Eudes (?-735), Hunald (735-745) et Waïfre (745-768)²³. Ainsi, en 731, Charles Martel « franchit la Loire et met le duc Eudes en fuite ». En 735, à la mort d'Eudes, « le prince Charles traverse de nouveau la Loire, va jusqu'à la Garonne, Bordeaux et le fort de Blaye ». En 742, après la mort de Charles Martel, ses fils, Carloman et Pépin « s'avancent jusqu'à Bourges, livrant aux flammes la campagne alentour, poursuivent le duc Hunald qu'ils mettent en fuite, dévastent tout, gagnent le fort de Loches qu'ils détruisent jusqu'au sol »²⁴. Mais, l'année suivante, c'est le

²² Gisement couvrant une superficie de 47 km², dont 15 % ont été exploités (Téreygeol 2018, 41, 45 et 49).

²³ Rouche 1979, 105-120.

²⁴ Frédégaire, *Chronique des temps mérovingiens*, IV, 13, 15 et 25.

duc Hunald qui à son tour « traverse la Loire avec une forte troupe et parvient jusqu'à Chartres après en avoir ravagé le territoire », tandis qu'en repréailles, en 745, Carloman et Pépin « réunissent une armée et, franchissant la Loire, installent leur camp sur les confins de l'Aquitaine »²⁵.

Peut-être certaines de ces émissions monétaires pourraient-elles être liées à ces épisodes militaires (paiement de troupes, ateliers itinérants suivants des armées...) ?

Il ressort de cette délicate tentative de typologie que près de la moitié des deniers 'à la tête hirsute' étudiés semble appartenir à un même type présentant, avec seulement de légères variantes, de mêmes légendes de droit et de revers. Cela supposerait l'existence d'un atelier responsable de ces émissions, encore non identifié mais vraisemblablement situé dans la Cité de Poitiers ou sur ses marges, et lié au moins stylistiquement aux productions de Melle. Quant aux autres exemplaires, la grande diversité de leur style et de leurs légendes – qui ne sont peut-être en fait que de pseudo-légendes – pourrait s'expliquer soit par une pluralité d'ateliers imitant les émissions initiales, soit par la diffusion de ce type iconographique par des graveurs itinérants opérant dans les marges septentrionales de l'Aquitaine indépendante.



- Belfort A. (de) (1892-1895), *Description générale des monnaies mérovingiennes*, Paris.
- Clairand A. & Téreygeol F. (2009), « L'atelier monétaire mérovingien de Melle (Deux-Sèvres) : premières conclusions », *Numismatique et archéologie en Poitou-Charentes*, Actes du colloque de Niort, 7-8 décembre 2007, Musée Bernard d'Agesci, Paris, 31-47.
- Deloche M. (1862), « Description des monnaies mérovingiennes du Limousin », *Revue Numismatique*, Tome 7, Paris, 235-274 et 432-459.
- Deloche M. (1863), *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, Paris.
- Depeyrot G. (2001), *Le numéraire mérovingien. L'âge du denier*, Moneta n°22, Wetteren.
- Morel-Fatio A. (1890), *Catalogue raisonné de la collection de deniers mérovingiens des VII^e et VIII^e siècles de la trouvaille de Cimiez donnée au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale*, Paris.
- Parvérie M. & Vandebossche E. (2022), « 'Shaggy head' Merovingian deniers », *The British Numismatic Journal*, Volume 92, Londres, 164-165.
- Parvérie M. (2014), « Le point sur les deniers mérovingiens attribués à Uzerche », *Travaux d'Archéologie Limousine*, 34, 179-84.
- Prou M. (1892), *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale. Les monnaies mérovingiennes*, Paris.
- Rouche M. (1979), *L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes (418-781)*.
- Schiesser P. (2022), « Les trouvailles de deniers mérovingiens (vers 670-vers 750) dans l'Aube », Actes du colloque numismatique de Troyes du 11 au 14 novembre 2021, *Recherches et travaux de la Société d'Études Numismatiques et Archéologiques*, 11, 109-137.
- Schiesser P. (2020), « Un denier du monétaire Leodorau », *Cahiers Numismatiques*, 225, septembre 2020, 21-24.
- Schiesser P., Parvérie M. et Op den Velde W. (2020), « A hoard of Merovingian deniers and sceattas from Combrailles (Creuse) », *Numismatic Chronicle*, 180, Londres, 445-480.
- Téreygeol F. (2018), « La quantification de la production argentifère : Melle, un cas d'école ? », *Mine, métal, monnaie, Melle. Les voies de la quantification monétaire du haut Moyen Âge*, 39-53.

²⁵ Annales Mettenses Priores, *MGH SS. Rer. Germ.*, 10, p. 35.

LA MONNAIE DE LIMOGES DURANT LE RÈGNE D'HENRI IV

Jacques VIGOUROUX

Henri III, mortellement blessé par le moine dominicain Jacques Clément le 2 août 1589 à Blois, désigne avant de succomber Henri de Navarre comme héritier pour lui succéder sur le trône de France. Il faudra attendre, très certainement le mois de juillet 1590, pour que la Monnaie de Limoges commence à frapper à son nom.

Depuis le 2 janvier 1590, la maîtrise particulière de la Monnaie de Limoges est assurée par Martial de la Roche dit Vouzelle, commis par les gardes. Il avait déjà occupé par deux fois cette fonction, la première du 16 octobre 1576 au 31 mars 1578, et la seconde du 1^{er} avril 1583 au 31 novembre 1588. Son différent était un soleil. Pour ce nouvel exercice, qui se termine le 27 mai 1591, nous lui avons attribué pour différent les lettres MV en monogramme.

Au cours de l'année 1590, il est frappé au nom d'Henri IV des demi-francs (non retrouvés), peut-être des quarts de franc (non retrouvés également) et des quarts d'écu¹. Les douzains sont encore au nom d'Henri III et ce jusqu'en 1591. Pour quelle raison ?

Durant l'année 1591, Martial de la Roche va frapper en très petite quantité des écus d'or, des demi- et quarts de franc, quarts et huitièmes d'écu, des douzains, des doubles et deniers tournois.

Voici les chiffres de mise en boîte des monnaies frappées durant sa maîtrise au nom d'Henri IV².

Année 1590

- Ecu d'or au soleil :

18/12/1590 = 158 écus d'or soleil - Mis en boîte 1 écu d'or soleil

- Demi- et quarts de franc :

12/10/1590 = 50s 4d - Mis en boîte 4 demi-francs (2L 10s 4d)

- Quarts et huitièmes d'écu :

Mise en boîte totale = 4 quarts d'écu et 2 huitièmes d'écu (8L 13s 1d)

Année 1591

- Demi- et quarts de franc :

Mise en boîte totale = 4 demi-francs et un quart de franc (3L 5d)

François Dubois ou Du Boys (nous le nommerons Dubois car c'est ainsi qu'il signe) est maître de la Monnaie. Son bail est du 22 mars 1591 pour une durée de trois ans. Le 27 avril suivant, il déclare prendre une "*estaille*" pour différent, mais c'est une molette que l'on retrouve sur les monnaies³.

Au commencement de son bail, François Dubois, procureur pour et au nom des consuls, manants et habitants de Limoges, présente une requête à la Cour des monnaies, afin de frapper pour 4 000 écus en doubles et simples deniers tournois de cuivre fin⁴. Par arrêt du 2 avril 1591, il lui est permis de fabriquer pour 2 000 écus, dans le temps préfixé d'un an à compter de la 1^{ère} délivrance. Devront être présent à toutes les délivrances et signer les registres, deux *notables bourgeois* de la ville, Héliès Michelon et Martial Bailhot. C'est la première fois qu'il est frappé des monnaies de cuivre en la Monnaie de Limoges. N'ayant pu faire la totalité de la frappe, Dubois demande à ce qu'un délai lui soit accordé. Le 13 novembre 1592 il obtiendra satisfaction. Le 26 novembre 1593, ce délai est prolongé jusqu'au 31 mai 1594.

¹ Mikolajczak & Vigouroux 2020.

² Archives nationales, Z^{1b} 383, Z^{1b} 882.

³ Archives nationales, Z^{1b} 19 (Folio 137-138°).

⁴ Archives nationales, Z^{1b} 19 (Folio ? 6 avril 1591).

C'est sous cette maîtrise, durant les années 1592 et 1593, que va se produire un fait pas banal. La légende d'avers des douzains est : HENRICVS . IIII . D . G . FRAN . ET . N . REX. Or parmi ceux frappés à Limoges au cours de ces années, certains douzains auront le mot REX omis. Ce n'est pas du goût de la Cour des monnaies qui demande au garde Jehan Martin de s'en expliquer lors d'un interrogatoire en date du 24 février 1594⁵. A la question : *Pourquoy il a permis qu'il fut monnoyé de l'ouvrage de douzains en la monnoye de Limoges sur des fers ausquels a été faite l'obmission du mot de Rex après ces motz francorum et Navarræ.*

Il répond tout simplement *qu'il faut veoir les empreintes qui ont esté envoyées par la Chambre sur lesquelles il croit que le tailleur particulier se soit réglé. Et qu'au surplus il y a prez de quinze mois qu'il a fait peu de séjour en la ville de Limoges et à toujours esté en ceste ville où à la Court aucunes siennes affaires.* Y a-t-il eu sanction ?

Le 4 mars 1594, le bail de Duboys finissant le 31 mai 1594, la Cour des monnaies demande à Marcial Lamy, lieutenant général de Limoges, de faire publier la Monnaie à travers la ville, ce qu'il fera le 24 suivant⁶. Ce même jour, Jehan Martin, bourgeois de Limoges, consent à prendre la ferme et maîtrise mais pour une raison que nous ignorons, cela n'aboutit pas. La difficulté à se procurer de l'or et de l'argent pour faire travailler la Monnaie, et donc de rentabiliser l'investissement fait, peut expliquer le peu d'enthousiasme mis à prendre la ferme. Le bail fini, afin d'éviter le chômage, la Cour autorise François Duboys à faire travailler sous la main du roi. Le 1^{er} juillet 1594, devant l'absence de repeneur, il est commis par le garde Jehan Bayard pour faire travailler la Monnaie. Le 19 du même mois, la Cour des monnaies lui fait un nouveau bail de trois ans, avec commencement au 1^{er} juin passé, qui prendra fin le 31 mai 1597⁷. Il présente pour caution *honorabile monsieur maistre Pierre Duboys, docteur en droictz, advocat audict siège présidial dudict Limoges et pour certificateurs sieurs Marcial La Gorce et Estienne Dentrecolas, bourgeois et marchans dudict Limoges.* Au cours de cette maîtrise, il garde pour différent la molette (qu'il appelle toujours étoile). Le 18 avril 1597, la Cour demande la publication de la Monnaie. Du 17 novembre au 31 décembre de la même année, Duboys travaille par commission. Nous pensons que c'est à ce moment-là qu'il change de différent. Il remplace la molette par une boucle. Le 22 septembre 1598, il est fait publication du bail de la ferme et maîtrise de la Monnaie. Le 22 décembre 1598, personne ne s'étant présenté, François Duboys reçoit la permission de faire travailler la Monnaie sous la main du roi⁸. Cette autorisation est renouvelée le 24 mars 1599.

Sous ses maîtrises ou commissions successives, François Duboys fait frapper des écus d'or et peut-être des demi-écus, des demi- et quarts de francs, des douzains, des doubles et deniers tournois. Si les demis et quarts de franc, les douzains et doubles tournois ne sont pas rares, il n'a été retrouvé aucune monnaie d'or. Les deniers tournois ne sont connus qu'à quelques exemplaires et uniquement au millésime 1592.

En 1602 a lieu le jugement de l'ouvrage fait en 1598 et 1599. Les deniers emboîtés en 1598 sont jugés droits de poids alors que ceux courants sont faibles de poids. Les deniers de 1599, tant de boîte que courants, sont trouvés faibles et hors des remèdes. On enjoint aux deux juges-gardes de *prendre garde a l'advenir et ne passer en délivrance aucun denier qui ne soit du poidz porté par les ordonnances.*

- Octobre à décembre 1602 (Z1b 302, Z1b 320, Z1b 882)

Le 22 octobre 1602, le bail de la Monnaie de notre ville est publié. Il semble que personne ne veuille le prendre. Le garde Martial Bayard commet une nouvelle fois François Duboys à la maîtrise. Cette année-là, sur certains demi-francs au millésime 1602, nous trouvons en lieu et place de la boucle citée précédemment comme différent de maître un monde. Nous nous sommes longtemps demandé à

⁵ Archives nationales, Z^{1b} 385 (24 février 1594).

⁶ Archives nationales, Z^{1b} 385 (4 et 24 mars 1594).

⁷ Archives nationales, Z^{1b} 385 (18 août 1594).

⁸ Archives nationales, Z^{1b} 390 (22 décembre 1598).

qui l'attribuer. Nous pouvions tout simplement l'attribuer à François Duboys pour sa nouvelle commission. Un texte trouvé dans le cahier des délivrances de l'année 1602 nous empêche de retenir cette hypothèse. Il y est spécifié que dès le 24 octobre un nouveau différent est utilisé. Le système de compte, alors établi en écus, venait d'être rétabli en livres tournois. Afin de différencier ces deux exercices comptables, par un édit donné au mois de septembre, la Cour des monnaies ordonne la clôture des boîtes en cours et la constitution de nouvelles. Elle demande au graveur particulier de chaque Monnaie d'apposer un nouveau différent. C'est pourquoi, sur certains demi-francs frappés cette année-là à Limoges, nous trouvons, en lieu et place de la boucle citée précédemment, un monde, nouveau différent de François Dubois.

Il est fait seulement trois délivrances de demi- et quarts de franc avec ce différent :

Mise en boîte totale = 13 demi-francs et 3 quarts de franc

Seuls quelques demi-francs portant ce différent ont été retrouvés.

La question que nous nous posons maintenant est : Est-ce que François Duboys a frappé en début de 1603 car, cette année-là, un nouveau maître apparaît à Limoges. Bien que nous n'ayons pas retrouvé de pièce avec un de ses différents, nous pouvons répondre par l'affirmative car le 20 avril 1605, on procède à l'essai des demi-francs valant dix sols huit deniers, emboîtés durant les années 1598, 1600, 1601, 1602 et partie de 1603 ouvrés sous la maîtrise de François Duboys. De plus, dans le document traitant de l'ouverture des boîtes de 1603 de l'ouvrage fait par Aimery Guibert, ouverture faite en présence de Martial Bayard, garde de la Monnaie, qui représente le maître, il est mentionné que François Duboys a effectué une délivrance cette année-là⁹. Les deniers de boîte sont trouvés défectueux. Le procureur général requiert pour le roi que le maître et l'essayeur soient *pris et appréhendés au corps pour estre à droit*. Le 20 mars 1606, soit onze mois plus tard, il est ordonné que ces deux officiers de la Monnaie doivent comparaître devant les responsables parisiens. Le 12 septembre, la Cour confirme sa décision en ordonnant la comparution de François Duboys et Barthélemy Guibert, l'essayeur, devant elle avant la Saint-Martin pour y répondre de leur travail. Barthélemy Guibert se présentera au greffe de la Cour le 22 mai 1607 seulement. Nous ignorons le résultat de cette comparution mais le 12 juin suivant afin d'avoir un surplus d'informations, la Cour ordonne *qu'une plus ample recherche soit faite des deniers courants fabriqués à Limoges durant les années 1598, 1600, 1601 et 1602*.

Aimery Guibert a été commis à la ferme par le garde Martial Bayard. Nous ignorons à quelle date mais sa première délivrance de quarts et huitièmes d'écu a lieu le 30 avril et celle des quarts et demi-francs le 18 mai¹⁰. Si les demi-francs et quarts d'écu de ce maître ne sont pas rares, il n'en est pas de même pour les quarts de franc et les huitièmes d'écu car seulement un quart et un huitième ont été retrouvés à ce jour. Nous lui avons attribué pour différent un cœur. Son ouvrage est jugé le 26 février 1604 en présence dudit Bayard. Les deniers sont trouvés une nouvelle fois faibles. La Cour des Monnaies demande à l'essayeur Mathieu Benoist de se présenter devant elle, ce qu'il fera le 31 mars suivant. La dernière délivrance que fait ce maître est du 11 décembre 1603. Après cette date, la Monnaie de Limoges est au chômage jusqu'en 1606.

Le 26 juin 1606, le bail de la Monnaie est publié et proclamé à travers la ville. Personne ne se présentant pour prendre la direction de l'atelier, les gardes, Martial Bayard et Léonard Romanet, commettent Jehan Martin à la ferme et maîtrise. Ce dernier a pour différent une tour qui sera placé en début de légende avers pour les demi- et quarts de franc, et en fin de légende revers pour les quarts d'écu. Jehan Martin semble avoir été commis au début de l'année car dès le 4 janvier il effectuait une délivrance de quarts et demi-francs. A cette époque les monnaies espagnoles, réaux et pistoles, circulent par tolérance dans le commerce et ce n'est pas toujours sans problème. Le 17 août 1607, les marchands de la ville de Limoges se plaignent du trop grand nombre de monnaies de billon et de la

⁹ Archives nationales, Z^{1b} 148 (19 février 1604).

¹⁰ Archives nationales, Z^{1b} 320.

trop grande quantité de *réalles d'Espagne qui sont estrangement légères et rognées*. Le 25 juillet précédent, le Maître de l'atelier s'était plaint *sur certains transportz que se fait tous les jours de costé de Thoulouse en ceste ville de grande nombre de billion et lingotz et non comptant de cela il aportent cy grande cantité de réalles d'Espagne rognées et légères que ordinairement les deulx ne poysent poinct ce que une seule doit poiser*. Jehan Martin ne frappe que trois types de monnaies : des quarts d'écu, des quarts et des demi-francs.

Le 11 mars 1609, la Cour des monnaies procède à l'ouverture des boîtes de l'ouvrage effectué par Jehan Martin durant les années 1607 et 1608. Le 10 avril ont lieu les essais des deniers emboîtés, essais accomplis par l'essayeur général, il s'avère que les monnaies sont nettement hors des remèdes. Aux vues des résultats de ces essais, la Cour ordonne aux gardes de clore la boîte du travail fait depuis le 1^{er} janvier et leur fait défense ainsi qu'à Jehan Martin de travailler et faire travailler en la Monnaie¹¹. Elle demande à Jehan Martin et à l'essayeur particulier de venir se justifier devant elle. Un interrogatoire sur l'honneur est fait à ces deux personnages les 12 juillet et 13 août par le Conseiller commis à la garde du comptoir de la Cour des Monnaies. Cette dernière condamne le Maître Jehan Martin à trois cents livres d'amende et l'essayeur à six cents livres. Ce dernier s'appelle Barthélémy Guybert et est le commis de Mathieu Benoist, essayeur héréditaire, jugé trop âgé pour assurer sa fonction tout seul. Un acte manuscrit du 5 septembre de la même année nous apprend que devant ces erreurs de poids et de titre, les Généraux de la Cour des monnaies jugèrent Jehan Martin incapable d'exercer aucune maîtrise et Barthélémy Guybert de ne tenir aucun office d'essayeur. Cela ne nous empêchera pas de retrouver le poste d'essayeur occupé par Guybert jusque en 1614. Il est encore écrit dans cet acte que *Jehan Martin devra reprendre au peuple la monoye qui aura esté par luy fabriquée en l'année mil six cent huit*. Un autre document nous précise qu'il devra en outre *rendre la difference au peuple du titre et loy portés par les ordonnances et iceulx deniers estre cisailles en présence de ceulx qui les porteront audit Martin*¹². Les gardes seront condamnés à une amende de 50 livres chacun pour avoir passé de telles monnaies en délivrance.

Rares sont les informations ayant trait aux salaires du personnel de la Monnaie de Limoges au cours du règne d'Henri IV. Dans les états faits au maître, dans la partie "Dépenses", il n'est fait allusion qu'aux gages des officiers que sont les gardes, l'essayeur, le contregarde et le tailleur, le plus souvent sous la forme d'une somme globale. Par exemple, pour l'année 1594, les gages s'élèvent à 145 écus 50s soit 437L 10s. Seul l'état de 1602 donne le détail. Le garde Martial Bayard n'a aucun gage. Pourquoi ? Léonard Romanet, autre garde, n'ayant exercé que neuf mois touche 91L 3s 1d obole ; Barthélemy Guibert, essayeur, et Mathieu Benoist commis essayeur, à répartir entre eux, 86L 12s 2d ; Etienne Gransaigne, contregarde, 21L 12s 6d et Jacques Jolivet, tailleur, 54L 2s.

Le 22 août 1609, les gardes Martial Bayard et Léonard Romanet, le contregarde Etienne de Grandsaigne, l'essayeur commis Barthélémy Guybert et le tailleur Jacques Jolivet adressent une requête aux Conseillers de la Cour des monnaies pour leur signaler que Jehan Martin ne leur a versé aucun gage pour les années 1607 et 1608¹³. Le dénouement de cette demande n'arrivera que le 30 avril 1611. La Cour enverra une commission au premier huissier de la Cour trouvé sur les lieux ou autre huissier ou sergent royal sur ce requis pour contraindre Jehan Martin à faire paiement de la somme globale de 413 livres 19 sols deux deniers à répartir entre les plaignants suivant leurs droits¹⁴.

Le 21 novembre 1609, la Cour des monnaies, à la requête du procureur général du roi, demande *au premier des présidents ou conseillers généraux de ladite Cour trouvé sur les lieux ou en son absence au sénéchal de Limoges ou à son lieutenant de faire publier la Monnaie de Limoges à*

¹¹ Archives nationales, Z^{1b} 396 (19 août 1608)-Z1b 46 (folio 171-176).

¹² Archives nationales, Z^{1b} 397 (5 septembre 1609).

¹³ Archives nationales, Z^{1b} 397 (22 août 1609).

¹⁴ Archives nationales, Z^{1b} 618 (30 avril 1611).

son de trompe et cry publicq par les carrefours et lieux publicqs. Après plusieurs publications qui resteront sans effet, ce n'est qu'en 1612, sous le règne de Louis XIII, que le bruit des marteaux des monnayeurs résonnera de nouveau dans la Monnaie.

Nous n'avons que très peu d'informations concernant les tailleurs de la Monnaie. Lorsque Limoges reconnaît Henri IV pour souverain, Martial Bayard exerce cette charge. Il avait remplacé son père Jehan tué dans l'émeute du 15 octobre 1589¹⁵. Certaines monnaies aux millésimes 1590 et 1591, frappées durant la maîtrise de Martial Vauzelle, portent un soleil comme différent. Est-ce celui de Martial Bayard ? Nous ne pouvons l'affirmer par manque de preuve. Il se démet de sa charge en faveur de Jacques Jolivet en le remettant entre les mains du roi début 1596. Jolivet reçoit des lettres de provisions, données à Paris le 8 juin de cette année. Le 12 décembre, avant de procéder à leur entérinement, la Cour ordonne que Jolivet fasse son expérience devant le tailleur général. Il est reçu en l'office le 16 décembre suivant¹⁶ et occupe encore cette fonction à la fin du règne d'Henri IV. Son différent nous est inconnu car nous n'avons pu l'identifier sur les monnaies, peut-être n'en a-t-il pas.

A cette époque, la Monnaie se tient dans une maison louée à un particulier. Est-ce déjà celle qui est située rue du Clocher en août 1613 ?¹⁷ Le maître lui verse une certaine somme annuellement qui est entrée dans ses dépenses. De 1591 à 1609, ce loyer s'élève à 13 écus 20s, ce qui correspond à 40 L.

Toutes les valeurs monétaires ont été frappées à Limoges sous le règne d'Henri IV. Seul l'écu d'or n'a pas été retrouvé à ce jour.

Si l'on voulait avoir l'ensemble des types et millésimes issus de cet atelier, il faudrait avoir 70 monnaies. Voici un tableau qui montre ce qui a été retrouvé (X) et ce qui ne l'est pas (-). Les années 1597 et 1602 sont doublées car le maître utilise deux différents. En 1591 et 1603, deux maîtres dirigent successivement la Monnaie.

<u>Année</u>	<u>Ecu d'or</u>	<u>Demi-franc</u>	<u>Quart de franc</u>	<u>Quart d'écu</u>	<u>Huitième d'écu</u>	<u>Douzain</u>	<u>Double tournois</u>	<u>Denier tournois</u>
1590	-	-		-		X		
1591	-	X	-			X		
1591		X	-	-	-	X	X	-
1592	-	X	-			X	X	X
1593		X	-			X	X	-
1594		X	-			X	X	-
1595		X	-			X	-	-
1596		X	X			X		
1597		X	-					
1597		-	-					
1598		X	X					
1599		-	-					
1600		X	X					
1601		X	-					
1602		X	-					
1602		X	-					

¹⁵ Registres consulaires de la ville de Limoges. T. 3. Deuxième registre, 1952-1962. Publication commencée par M. Emile Ruben et continuée par M. Louis Guibert. Edition originale 1867-1897.

¹⁶ Archives nationales, Z^{1b} 558 (16 décembre 1596).

¹⁷ Archives nationales, Z^{1b} 23 (folio 301).

1603		-						
1603		X	X	X	X			
1606		X	X	X	-			
1607		X	-					
1608		X	X					
1609		X	-					

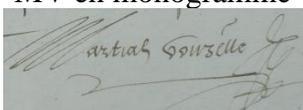
Voici la liste des officiers et du personnel de la Monnaie durant le règne d'Henri IV.

MAÎTRES (avec leur différent)

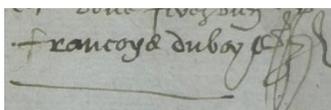
<u>DATE</u>	<u>NOM</u>	<u>DIFFÉRENTS</u>
02/01/1590-27/05/1591	Martial de LA ROCHE dit VOUZELLE	MV en monogramme
22/03/1591-31/05/1597	François DUBOYS	Une molette
1597-10/1602	François DUBOYS	Une boucle
10/1602-12/1602	François DUBOYS	Un monde
1603	Aimery GUIBERT	Un cœur
04/01/1606-05/06/1609	Jehan MARTIN	Une tour



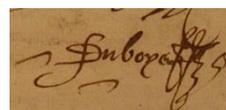
Martial de la Roche dit Vouzelle
1590-1591
MV en monogramme



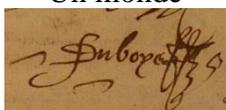
François Duboys
1591-1597
Une molette



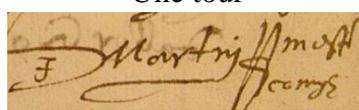
François Duboys
1598-1602
Une boucle



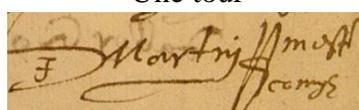
François Duboys
1602
Un monde



Aimery Guibert
1603
Un cœur



Jehan Martin
1606-1609
Une tour



TAILLEURS

DATE
1590-1596
16/09/1596-1610

NOM
Martial BAYARD
Jacques JOLIVET

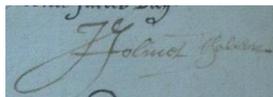
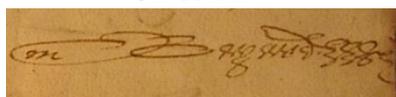
DIFFÉRENTS
Soleil en 1590-1591 ?
?



?

Martial Bayard
1590-1591
Un soleil ?

Jacques Jolivet
1596-1610



GARDES

<u>DATE</u>	<u>NOM</u>
1590-02/1602	Jehan MARTIN de LANDAY ou LANDRAY
1590-21/05/1593	Joseph DUBOYS
04/01/1593-07/10/1595	Jehan BAYARD
1593-13/05/1610	Martial BAYARD
03/04/1598-1610	Joseph MARTIN
26/02/1602-19/03/1610	Léonard ROMANET
20/03/1607	François DUBOIS

CONTREGARDES

<u>DATE</u>	<u>NOM</u>
1590-1594	Pierre de GRANDSAIGNE
24/05/1594-1610	Etienne de GRANDSAIGNE

ESSAYEURS

<u>DATE</u>	<u>NOM</u>
1590-21/05/1599	Jacques ou Marty GUYBERT
1596-1605	Mathieu BENOIST
1590-21/05/1599	Jacques ou Marty GUYBERT

PROCUREURS OU PRÉVÔTS DES OUVRIERS-DES MONNAYEURS

<u>DATE</u>	<u>NOM</u>
01/10/1596-1597	Jehan RUAUD, prévôt des monnayeurs
18//08/1597	Pierre RUAUD, prévôt des ouvriers
05/1595-31/03/1603	André ou Aimery GUIBERT, procureur syndic des monnayeurs
05/1595-1610	Martial ROUSSEL, procureur syndic des ouvriers
15/10/1597	Jean COULOMB, sieur de PROXIMART, prévôt des monnayeurs
1598	François VERTHAMON

MONNAYEURS-OUVRIERS

<u>DATE</u>	<u>NOM</u>
04/04/1595-1610	Jehan MARTIN, monnayeur
06/1595-1598	Bertrand CASSAGNE ou CASSAIGNE, monnayeur
15/12/1595-1608	Jean DOUHET, ouvrier
1589-1608	François VERTHAMOND
1595-17/02/1604	Jehan MOSNIER dit CADAIGNAC ou CAVAGNAC, ouvrier
21/11/1597-1603	Jehan BORYE, monnayeur
21/11/1597-1606	Aymery GUIBERT
15/10/1597	Albert MARTIN, monnayeur (décédé en 11.1597)
1597-20/02/1598	Jacques ROUGIER ou ROGER
21/11/1597-20/02/1598	Pierre GUIBERT
21/11/1597-20/02/1598	Barthélemy GUIBERT
21/11/1597-20/02/1598	Jean de BEAUMONT
21/11/1597-20/02/1598	François RUAUD, monnayeur
21/11/1597-20/02/1598	Jehan PERNIGET
21/11/1597-17/02/1604	François ROUSSEL, ouvrier
21/11/1597	Martial de VERTAMOND
21/11/1597-20/02/1598	Jehan MARTIN, fils de feu François MARTIN
21/11/1597	François REARDE (?), ouvrier
21/11/1597	François MINIVE
21/11/1597	Pierre MINIVE
21/11/1597-20/02/1598	Jehan MARTIN (un autre)
21/11/1597-25/06/1604	Lucas ANDRE, monnayeur
18/01/1597-1603	Martial ROUSSET, ouvrier (procureur des)
21/11/1597-1603	Pierre MOSNIER dit CADAIGNAC ou CAVAGNAC
18/01/1597-27/01/1604	André GUIBERT, monnayeur (procureur des)
21/11/1597-1604	Jean GUIBERT, ouvrier transféré à Lyon avant le 10 mars 1606
1597-1606	Antoine de CHARLOUYE, monnayeur
1598	Jehan de LA PIERRE
20/02/1598	François MOSNIER
20/02/1598	Pierre GUIBERT (un autre)
27/02/1598	Isaac MOSNIER, monnayeur
27/02/1598-26/02/1602	Jean PINOT ? monnayeur
08/05/1599-1602	Jean de MALAVERGNE, ouvrier
15//-1604	Eslye DUPUIS ou du PUIS, ouvrier
16/05/1599	Léonard ROMANET, ouvrier
11/03/1603	Aymery GUIBERT, monnayeur
10/03/1603	Aymery GUIBERT, ouvrier

10/03/1603	Jehan GUIBERT, ouvrier
15/04/1603	Jehan MAUREILH, monnayeur
31/11/1603	Jean MOSNIER, ouvrier
31/11/1603	François DUBOIS, ouvrier
1604	Pierre de MALLEVERGNE, ouvrier
04/1604	Jean DUPUIS, ouvrier
14/11/1606	ROMANET, ouvrier
07/03/1608	Jean DOUHET, ouvrier
1610	Pierre COURTOIS, monnayeur

PROCUREUR ET SUBSTITUT DU PROCUREUR

<u>DATE</u>	<u>NOM</u>
08/05/1599	Jean MALAVERGNE, procureur
1602-1609	Jean BOUYN, substitut puis procureur

GREFFIER

<u>DATE</u>	<u>NOM</u>
17/05/1599	Mathieu ou Mathurin MOLINIER ou MOULINYE

RELEVÉS DES BOÎTES DE LA MONNAIE DU RÈGNE D'HENRI IV

Limoges. 1590. Martial de la Roche dit Vouzelle, maître commis le 2 janvier 1590.

■ 3 délivrances d'écus d'or soleil (Z^{1b} 383, Z^{1b} 882)

dont une délivrance au nom d'Henri IV

Mise en boîte totale = 3 écus d'or soleil

La frappe est de 604 écus.

Présents aux délivrances : Martial Vouzelle maître commis, Jehan Martin garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

■ 6 délivrances de demi- et quarts de francs (Z^{1b} 882)

dont une délivrance au nom d'Henri IV

Mise en boîte totale = 18 demi-francs + 3 quarts de franc

La frappe est de 3 010 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Présents aux délivrances : Martial Vouzelle maître commis, Jehan Martin garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

■ 6 délivrances de quarts et huitièmes d'écu (Z^{1b} 383, Z^{1b} 882)

dont quatre délivrances au nom d'Henri IV

Mise en boîte total = 7 quarts d'écu + 3 huitièmes d'écu

La frappe est de 3 699 quarts d'écu comprenant par équivalence des huitièmes d'écu.

Présents aux délivrances : Martial Vouzelle maître commis, Jehan Martin garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

■ 11 délivrances de douzains (Z^{1b} 383, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 41 douzains

Les boîtes sont ouvertes le 8 juillet 1592. Le 14, les deniers sont jugés faibles de poids et le 24 échars de loi.

La frappe est de 29 988 douzains.

Présents aux délivrances : Martial Vouzelle maître commis, Jehan Martin garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

Limoges. 1591. Martial de la Roche dit Vouzelle, commis.

■ 2 délivrances de demi- et quart de francs (Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 4 demi-francs et un quart de franc

D'après les papiers des délivrances, il n'en a été délivré que 60s 5d qui pèse 21 marcs 1/69^e de marc. Les boîtes sont ouvertes le 10 juillet 1592. Le 24, les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 725 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Présents aux délivrances : Martial Vouzelle maître commis, Jehan Martin garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

■ Plusieurs délivrances de douzains (Z^{1b} 383)

Entre le 5 mars et le 27 mai 1591 = 1 087 marcs 6/102^e de marc pour une valeur de 462L.

Mis en boîte 150 douzains

D'après les papiers des délivrances, il a été délivré 1088 marcs.

La frappe est de 111 077 douzains.

■ 2 délivrances de douzains (Z^{1b} 837)

Mise en boîte totale = 22 douzains

Nous n'avons pas retrouvé la date d'ouverture de la boîte.

La frappe est de 15 504 douzains.

Ces papiers de délivrances ont été retrouvés parmi les documents de la Monnaie de Bordeaux.

Présents aux délivrances : Martial Vouzelle maître commis, Jehan Martin garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

Limoges. 1591. François Duboys, maître particulier.

■ 1 délivrance d'écu d'or soleil (Z^{1b} 383, Z^{1b} 882)

Mis en boîte 1 écu d'or soleil

La frappe est de 155 écus

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Jehan Martin garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

■ 3 délivrances de demi- et quarts de francs (Z^{1b} 383)

Mise en boîte totale = 7 demi-francs

D'après les papiers des délivrances, il n'en a été délivré que 4L 16s 4d qui pèse 33 marcs 35/69^e de marc.

La frappe est de 1 156 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Jehan Martin garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

■ 18 délivrances de douzains (Z^{1b} 383, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 120 douzains

Les boîtes sont ouvertes le 10 juillet 1592. Le 24, les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

D'après l'état concernant les douzains délivrés au maître, il est indiqué que la dernière délivrance eut lieu le 24 décembre, que 159 deniers ont été d'emboîtés pour 1 131 marcs et 96/102^e de marc. Nous n'avons trouvé aucune information sur elle. Les chiffres des délivrances du 31 mai et 16 novembre sont incertains ou incomplets. La masse monnayée nous permet de dire qu'il a été frappé 115 484 douzains.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Jehan Martin garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

■ 12 délivrances de doubles et deniers tournois de cuivre (Z^{1b} 383, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 333 doubles tournois.

D'après les papiers de délivrances la somme du monnayage est de 1 005L 14s 4d.

La frappe est de 241 372 doubles tournois comprenant par équivalence des deniers tournois.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Jehan Martin garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur, Hélie Michelon et Marsaud Bailhot bourgeois et marchands de la ville.

■ 2 délivrances de douzains (Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 13 douzains

Les boîtes sont ouvertes le 10 juillet 1592. Le 24, les deniers sont jugés faibles de poids.

La frappe est de 9 588 douzains.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Jehan Martin garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

Limoges. 1592. François Duboys, maître particulier. (Z^{1b} 384, Z^{1b} 882)

■ 1 délivrance d'écus d'or soleil

Mis en boîte 1 écu d'or soleil

La boîte est ouverte le 12 novembre 1593. Les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 208 écus.

■ 6 délivrances de demi- et quarts de francs (Z^{1b} 384, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale : 18 demi-francs et 2 quarts de franc

D'après les papiers des délivrances, il a été délivré 12L 14s 6d qui pèse 177 marcs 1/19^e de marc.

Dans l'état concernant les demi- et quarts de franc délivrés au maître, il est écrit avoir été emboîtée la valeur de 20s 5d soit 24,5 demi-francs.

Le calcul du chiffre de frappe nous donne 3 054 exemplaires. Il correspond à des monnaies « **francs** », valeur qui n'a jamais été frappée à Limoges. Il a donc été produit 6 108 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Jehan Martin garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

■ 41 délivrances de douzains (Z^{1b} 384, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 242 douzains

D'après l'état concernant les douzains délivrés au maître, il est indiqué qu'il a été emboîté 20s en douzains, représentant en avoir été délivrés 720L. Mais, les papiers des délivrances donnent la somme de 735L 19s 6d (176 526), ce qui représente une matière monnayée de 1 737 marcs 6/102^e.

La boîte est ouverte le 12 novembre 1593. Les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 176 634 douzains.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Jehan Martin garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

■ 11 délivrances de doubles tournois de cuivre (Z^{1b} 384, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 294 doubles tournois de cuivre

Dans l'état concernant les doubles et deniers délivrés au maître, il est écrit avoir été emboîtée la valeur de 25s 4d soit 304 doubles tournois.

La boîte est ouverte le 12 novembre 1593. Les deniers sont jugés faibles de poids.

La frappe est de 212 142 doubles tournois comprenant par équivalence des deniers tournois.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Jehan Martin garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur, Hélie Michelon et Martial Bailhot bourgeois et marchands de la ville.

■ 2 délivrances de deniers tournois de cuivre (Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 24 deniers tournois de cuivre

Nous n'avons pas retrouvé la date d'ouverture des boîtes

La frappe est de 17 328 deniers tournois.

Limoges. 1593. François Duboys, maître particulier.

■ Plusieurs délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320)

Entre le 3 avril et le 9 décembre 1593 = 211 marcs

Mis en boîte 23 demi-francs et 1 quart de franc

D'après les papiers des délivrances, il a été délivré 208 marcs.

La frappe est de 7 176 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

■ Plusieurs délivrances de douzains (Z^{1b} 320)

Entre le 16 janvier et le 31 décembre 1593 = 2 505 marcs 15/17^e de marc pour une valeur de 1 065L

Mis en boîte 355 douzains. Ce qui fait une frappe de 255 600 d'après la valeur et 255 656 d'après le poids.

D'après les papiers des délivrances, il a été délivré 2 526 marcs pour une valeur de 1 073L 15s 3d.

La frappe est de 257 710 par le poids monnayé et 257 703 par la valeur mise en boîte.

■ Plusieurs délivrances de doubles et petits tournois (Z^{1b} 320)

Entre le 1^{er} avril et le 18 décembre 1593, d'après les papiers des délivrances, il a été délivré 859 écus 13s 2d, soit 2 577L 13s 2d, qui correspondent à 3 965 marcs.

- Mis en boîte totale : 856 doubles tournois

Les boîtes sont ouvertes le 21 octobre 1595 et le 25 les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 309 256 doubles tournois comprenant par équivalence des deniers tournois.

Limoges. 1594. François Duboys, maître particulier.

■ 7 délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 8 demi-francs et 4 quarts de franc

La frappe est de 5 901 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Jehan Bayard garde, Etienne de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

■ 51 délivrances de douzains (Z^{1b} 320, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 598 douzains

Dans l'état concernant les douzains délivrés au maître, il est écrit que 50s 10d de douzains (610) ont été emboîtés.

La frappe est de 430 281 douzains.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Jehan Martin garde, Jehan Bayard garde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

■ 5 délivrances de doubles et deniers tournois (Z^{1b} 320, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 136 doubles tournois

Les boîtes sont ouvertes le 21 octobre 1595 et le 25 les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 49 020 doubles tournois, comprenant par équivalence des deniers tournois, est incomplète car il manque une délivrance effectuée le 19 janvier signaler dans le Z^{1b} 320.

Dans l'état concernant les doubles et deniers tournois délivrés au maître, il est écrit que la 1^{ère} délivrance s'est déroulée le 19 janvier et que le nombre total de deniers emboîtés s'élève à 161. Nous n'avons pas retrouvé le détail de cette délivrance.

La frappe est de 49 020 doubles tournois, comprenant par équivalence des deniers tournois, mais elle est incomplète car il manque la délivrance du 19 janvier.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Jehan Martin garde, Jehan Bayard garde, Pierre de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur, Hélie Michelon et Martial Bailhot bourgeois et marchands de la ville. Ils ne sont pas toujours tous présents aux délivrances.

Limoges. 1595. François Duboys, maître particulier.

■ 10 délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 14 demi-francs et 4 quarts de franc

La boîte est ouverte le 21 juillet 1599, le 19 septembre les deniers sont jugés faibles de poids et le 22 échars de loi.

La frappe est de 9 074 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Jehan Bayard garde, Etienne de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

■ 60 délivrances de douzains (Z^{1b} 320, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 626 douzains

La boîte est ouverte le 21 juillet 1598, le 22 septembre les deniers sont jugés faibles de poids et le 30 échars de loi.

Dans l'état concernant les douzains délivrés au maître, il est écrit que 52s 1d de douzains (625) ont été emboîtés.

La frappe est de 454 205 douzains.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Martial Bayard garde, Etienne de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

Limoges. 1596. François Duboys, maître particulier.

■ Plusieurs délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320)

Entre le 27 janvier et le 24 décembre 1596 = 350 marcs - Mis en boîte 13 demi-francs

Dans les papiers de délivrances, il n'en a été délivré que 303 marcs.

La frappe est de 10 454 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

■ Plusieurs délivrances de douzains (Z^{1b} 320)

Entre le 5 janvier et le 29 mai 1596 = 1 207 marcs 1/17^e de marc - Mis en boîte 171 douzains

D'après les papiers des délivrances, il a été délivré 1 218 marcs.

Les boîtes sont ouvertes le 21 juillet 1598 et le 22 septembre les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 124 264 douzains.

Limoges. 1597. François Duboys, maître particulier.

■ 7 délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320, Z^{1b} 882)

Mise en boîte total = 12 demi-francs et 2 quarts de franc

La frappe est de 7 574 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Martial Bayard garde, Etienne de Grandsaigne contregarde, Jacques Guybert essayeur, Jacques Jolivet tailleur.

Limoges. 1597. François Duboys, maître commis.

■ 2 délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 4 demi-francs

Les boîtes sont ouvertes le 30 août 1600. Le 11 septembre, les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 2 277 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Martial Bayard garde, Etienne de Grandsaigne contregarde, Barthélemy Guybert essayeur, Jacques Jolivet tailleur.

Limoges. 1598. François Duboys, maître commis.

■ 16 délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320, Z^{1b} 396, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 26 demi-francs et 3 quarts de franc

La boîte est ouverte le 30 août 1600. Le 25 avril 1602, les deniers sont jugés dans les remèdes mais échars de loi.

D'après les papiers des délivrances, il a été délivré 476 marcs.
 La frappe est de 16 422 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.
 Présents aux délivrances : François Duboys maître, Martial Bayard garde, Etienne de Grandsaigne contregarde, Barthélemy Guybert essayeur, Martial Bayard tailleur.

Limoges. 1599. François Duboys, maître commis.

■ 17 délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 19 demi-francs et 9 quarts de franc

La boîte est ouverte le 30 août 1600. Le 26 avril 1602, les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 13 421 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Martial Bayard garde, Barthélemy Guybert essayeur, Jacques Jolivet tailleur.

Limoges. 1600. François Duboys, maître commis.

■ Plusieurs délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320)

Entre le 3 mars et le 23 décembre 1600 = 405 marcs - Mis en boîte 22 demi-francs et 1 quart de franc

D'après les papiers des délivrances, il n'en a été délivré que 383 marcs.

Mise en boîte totale : 22,5 demi-francs

La boîte est ouverte le 17 avril 1602. Le 22, les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 13 214 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Limoges. 1601. François Duboys, maître commis.

■ Plusieurs délivrances de demi- et quarts de franc (Z^{1b} 320, Z^{1b} 396)

Entre le 14 mars et le 15 décembre 1601 = 783 marcs

D'après les papiers des délivrances, il n'en a été délivré que 749 marcs.

Mise en boîte totale : 43 demi-francs

La boîte est ouverte le 17 avril 1602. Le 22, les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 25 842 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Limoges. 1602. François Duboys, maître commis.

■ 18 délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320, Z^{1b} 882)

La frappe est de 26 993 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Présents aux délivrances : François Duboys maître, Léonard Romanet garde, Etienne de Grandsaigne contregarde, Barthélemy Guybert puis Mathieu Benoist essayeur, Jacques Jolivet tailleur. Il est à noter que quand de Grandsaigne est présent, Léonard Romanet est absent.

■ 3 délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320, Z^{1b} 882)

24/10/1602 = 94 marcs - Mis en boîte 5 demi-francs + 1 quart de franc

31/10/1602 = 101,5 marcs - Mis en boîte 5 demi-francs + 1 quart de franc

16/11/1602 = 63 marcs - Mis en boîte 3 demi-francs + 1 quart de franc

Mise en boîte totale = 13 demi-francs + 3 quarts de franc

Les boîtes sont ouvertes le 19 février 1603. Le 14 mars, les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 8 919 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Limoges. 1603. François Duboys, maître commis. (Z^{1b} 148)

Ce maître fait une délivrance de demi-francs mais nous ignorons la quantité de matière monnayée et le nombre de pièces mis en boîte.

Nous n'avons pas retrouvé la date d'ouverture de la boîte.

Limoges. 1603. Aimery Guibert, maître commis.

■ Plusieurs délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320)

Entre le 18 mai et le 11 décembre 1603 = 684 marcs

Mis en boîte 3 sols 2 deniers de demi-francs.

D'après les papiers des délivrances, il a été délivré 622 marcs.

La boîte est ouverte le 19 février 1604. Le 27, les deniers sont jugés faibles de poids, et le 4 mars échars de loi.

La frappe est de 21 460 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

■ Plusieurs délivrances de quarts et huitièmes d'écu (Z^{1b} 320)

Entre le 30 avril et le 14 août 1603 = 1 314 marcs

Mis en boîte 6 sols 1 denier.

D'après les papiers des délivrances, il a été délivré 1 316 marcs.

La boîte est ouverte le 19 février 1604. Le 27, les deniers sont jugés faibles de poids, et le 29 échars de loi.

La frappe est de 33 114 quarts d'écu comprenant par équivalence des huitièmes d'écu.

Limoges. 1606. Jehan Martin, maître commis.

■ 32 délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 55 demi-francs et 13 quarts de franc

La frappe est de 37 268 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Présents aux délivrances : Jehan Martin maître commis, Léonard Romanet garde, Martial Bayard garde, Barthélemy Guybert essayeur, Jacques Jolivet tailleur.

■ 3 délivrances de quarts et huitièmes d'écu (Z^{1b} 320, Z^{1b} 882)

Mise en boîte totale = 6 quarts d'écu

Les boîtes sont ouvertes le 27 mai 1607. Le 1^{er} juin, les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 2 721 quarts d'écu comprenant par équivalence des huitièmes d'écu.

Présents aux délivrances : Jehan Martin maître commis, Léonard Romanet garde, Martial Bayard garde, Barthélemy Guybert essayeur, Jacques Jolivet tailleur.

Limoges. 1607. Jehan Martin, maître commis.

■ 7 délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320, Z^{1b} 397)

29 janvier, 4 et 8 août, 6, 8, 24 et 27 octobre

Entre le 29 janvier et le 27 octobre 1607 = 234 marcs - Mis en boîte 1 sol 1 denier de demi-francs.

D'après les papiers des délivrances, il a été délivré 238 marcs.

La boîte est ouverte le 11 mars 1609. Le 10 avril, les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 8 211 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Présents aux délivrances : Jehan Martin maître commis, Léonard Romanet garde, Martial Bayard garde, Barthélemy Guybert essayeur, Jacques Jolivet tailleur.

Limoges. 1608. Jehan Martin, maître commis.

■ Plusieurs délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320, Z^{1b} 397)

Entre le 23 janvier et le 15 décembre 1608 = 504 marcs

Mis en boîte 2 sols 4 deniers de demi-francs.

D'après les papiers des délivrances, il a été délivré 482 marcs.

La boîte est ouverte le 11 mars 1609. Le 10 avril, les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 16 629 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

Limoges. 1609. Jehan Martin, maître commis.

■ Plusieurs délivrances de demi-francs et quarts de franc (Z^{1b} 320)

Entre le 16 janvier et le 29 juillet 1609 = 612 marcs - Mis en boîte 2 sols 10 deniers de demi-francs. D'après les papiers des délivrances, il a été délivré 604 marcs.

La boîte est ouverte le 19 mars 1610. Le 28 mars 1613, les deniers sont jugés faibles de poids et échars de loi.

La frappe est de 20 839 demi-francs comprenant par équivalence des quarts de franc.

On peut se rendre compte qu'au cours de toutes ces années, tous les deniers de boîte sont trouvés faibles de poids et échars de loi. Seuls ceux de 1598 sont jugés dans les remèdes pour le poids, mais sont, malgré tout, échars de loi.



Mikolajczak B. & Vigouroux J. (2020), « Un quart d'écu inédit frappé au nom d'Henri IV en 1590 à Limoges. Point sur l'atelier monétaire au temps de la Ligue », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, 75/4, avril 2020, 115-119.



UN LOUIS D'OR AU TYPE DIT "À LA VIELLE TÊTE" FRAPPÉ À LIMOGES

Jacques VIGOUROUX

Quand nous ajoutons la photo d'une monnaie sur le site de notre société¹, nous nous disons : une de plus. Nous avons retrouvé plus de 75% des types et millésimes qui ont été frappés à Limoges. Certaines monnaies que l'on pourrait croire courantes, à la vue des chiffres de frappe, n'ont pas encore été vues jusqu'à présent. Voir une monnaie absente de tous les livres de référence ne se produit pas tous les jours. C'est pourtant ce qui s'est produit en regardant le catalogue de la vente qui a eu lieu à Monaco².

Sous le marteau de M^e Frédéric Lefèvre, huissier à Monaco, a été dispersée la collection Fernand David dans laquelle figurait une monnaie dont nous ignorions la frappe. Il s'agit du louis d'or au type dit "à la vieille tête". Nous aurions dû trouver ce louis sous les cotes suivantes : Gad 342³ - Dr 729⁴, Dy 1646⁵

Voici sa description.



Figure 1 (X1,5)



Figure 2 (X1,5)

À l'avant (Fig. 1) :

. LVD . XV . D . G . FR . ET NAV . REX ., tête à gauche du roi, auréole, la base du cou drapée ; au-dessous un faisceau de flèches.

Au revers (Fig. 2) :

CHRS . REGN . VINC . IMP une croix 1771, écus ovales inclinés de France et Navarre, sous une couronne ; au-dessous, la lettre I. La tranche est cordonnée.

Si les doubles louis d'or au type "à la vieille tête" ne sont pas rares pour les années 1771 et 1772, ils ne sont pas courants pour 1773 et non retrouvés pour 1774. La Monnaie de Limoges s'est déjà singularisée en produisant quelques rares doubles louis millésimés 1769 (Fig. 3 et 4) (Gad 347a). Il s'agit en réalité de doubles louis hybrides utilisant l'avant du type "à la vieille tête" et le revers de celui dit "au bandeau". Le seul retrouvé, et qui illustre notre communication, est passé dans la VSO N° 8 de CGB Numismatique, lot 1690. Pour plus d'information sur cet exemplaire, voir la communication d'Arnaud Clairand et Philippe Schiesser⁶.

¹ Société Numismatique du Limousin, snl87.fr

² VE Monaco, 12 mars 2022, Editions Gadoury, expert Alain Weil.

³ Gadoury 2018.

⁴ Droulers 2012.

⁵ Duplessy 1999.

⁶ Clairand & Schiesser 1999.



Figure 3 (X1,5)



Figure 4 (X1,5)

Pour l'atelier de Limoges le double louis d'or au millésime 1771 est connu avec la tête ceinte d'un bandeau et avec le poinçon dit "de vieille tête" (Fig. 5-6). En est-il de même pour le louis d'or ? A-t-il également été frappé avec le poinçon d'effigie au bandeau ?



Figure 5 (X1,5)



Figure 6 (X1,5)

En cette année 1771, la Monnaie a pour directeur Louis Naurissart de Forest, différent gerbe (Fig. 7), et pour graveur Marc David Lavallée, différent une croix (Fig. 8).



Figure 7



Figure 8



Clairand A. et Schiesser P. (1999), « Un double louis d'or hybride de Louis XV dit à "la vieille tête" au millésime 1769 et frappé à Limoges », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, 54/10, décembre 1999, 205-206.

Droulers F. (2012), *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XIV (1610-1792)*, La Rochelle.

Duplessy J. (1999), *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, tome II, 2^e édition.

Gadoury V. (2018), *Monnaies royales françaises*, Monaco.

A PROPOS D'UN JETON ATTRIBUÉ PAR ERREUR À SAINT MARTIAL

François LHERMITE

Il y a quelques années étaient apparus, sur des sites de vente sur internet, quatre jetons attribués à Limoges ; tous les quatre, était-il dit, provenant de la « collection Frelin ». Un de ces jetons, qui était présenté comme un méreau de l'abbaye de Saint-Martial, m'a interpellé, car il ne me semblait pas pouvoir être attribué à saint Martial. Il a cependant été mis sur notre site à la rubrique « Divers ».



Ech. 2,5:1.

Jeton de cuivre de 19 mm de diamètre. Buste encadré par .S. à gauche et .M. à droite. Au revers, curieux dessin qui ne m'évoquait pas grand-chose.

Ce buste, sans mitre, mais peut-être avec un petit bonnet, sans barbe, avec des cheveux longs tombant sur des épaules dénudées, et un vêtement laissant un large décolleté maintenu par une broche, m'a paru ne pas pouvoir représenter saint Martial. Certes, il y a une auréole, mais pour moi, c'était un buste féminin. Sainte Marie ? Sainte Marguerite ? Sainte Marthe ?... Les saintes femmes sont en principe représentées avec un voile sur la tête. Donc je suis arrivé à la conclusion qu'il ne pouvait s'agir que de sainte Madeleine, la Magdaléenne, la pécheresse. Mais... je me suis dit que ce n'était pas une sainte limousine, et que l'attribution à Limoges était douteuse.

Cependant, en consultant le catalogue de Feuardent, au tome 2, page 332, sous le titre LIMOUSIN – LIMOGES, on trouve au n° 9639 : « S.M. Buste de saint Martial de face, regardant à droite – R/. Tiges dont les trois branches sont formées d'annelets, entre deux étoiles. *Petit méreau C⁴*. » Il semble bien que ce « méreau » décrit par Feuardent soit celui qui nous intéresse.

Malgré cela, je n'étais pas convaincu, jusqu'au jour où lisant un article de Maurice Ardant intitulé « Enseignes de corporations ou de pèlerinage, agnus dei et médailles bractéates limousine » (*Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, t. XIII, 1863, pp. 180-183), j'ai trouvé : « Je pourrais ajouter à cette liste d'enseignes de confréries deux jolis médaillons en émail fond blanc, sur lesquels l'artiste a peint deux pénitents feuille-morte, à genoux, et tournant leurs regards vers leur patronne, sainte Madeleine, environnée d'une gloire céleste ».

Le fait que sainte Madeleine fut la patronne des pénitents feuille-morte m'a brusquement éclairé sur le dessin du revers et en particulier, j'ai réalisé que ce qui y était représenté était un objet avec un manche et trois tiges munies de disques mobiles, probablement en métal, qui comme les crécelles, attribut habituel des pénitents, servaient à faire du bruit lors des processions.

Je pense donc que ce jeton se rapporte aux pénitents feuille-morte qui avaient sainte Madeleine pour patronne, et qu'il est donc effectivement très probablement limousin.

MÉDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

Jacques VIGOUROUX

Les médailles d'honneur des chemins de fer voient le jour par la parution d'un décret le 19 août 1913. Le texte original a été modifié de nombreuses fois, en 1919, 1953, 1977 et 2010.

Sont concernés les salariés des Compagnies de chemins de fer, qui formeront plus tard la Société Nationale des chemins de fer Français (SNCF). A la création de ces médailles d'honneur, il n'existe qu'un échelon : argent. En 1919, un second est créé : vermeil. Leur attribution est conditionnée à la durée du service effectué, 25 années de service pour l'argent et 35 pour le vermeil. Cette durée est réduite pour les agents de conduite, 20 années pour l'argent et 30 pour le vermeil.

Plusieurs types de médailles ont été frappés. Le ruban a une largeur totale de 36 mm et porte sept bandes longitudinales d'égale largeur, savoir de gauche à droite, vu de face : bleu, blanc, rouge, blanc, bleu, blanc, rouge.

Type 1 : 1913-1939

D'un module de 32 mm, épaisseur 5 mm, cette médaille est en argent, auquel, à partir de 1919, s'ajoute celle en vermeil. Le graveur est Oscar Roty, que nous connaissons plus pour sa célèbre Semeuse.

Avers : l'effigie de la République coiffée du bonnet phrygien et couronnée. Légende REPUBLIQUE FRANÇAISE. En exergue : O. Roty

Revers : la proue d'une machine à vapeur surmontant un cartouche nominatif et, en arrière plan, on distingue un sémaphore. Le tout est dans une couronne mi-feuilles de chêne, mi-feuilles de laurier avec deux bandeaux portant les mots HONNEUR et TRAVAIL. Légende : MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS rose CHEMINS DE FER rose. ARTHUS BERTRAND

Sur la tranche lisse, nous trouvons deux cornes d'abondance encadrant 2 ARGENT.

Sur le ruban est agrafée une locomotive miniature soit en argent, soit en vermeil.



Médaille argent



Médaille vermeil

Type 2 : 1939-1953

Médaille de 32 mm de diamètre, épaisseur 5 mm en bronze argenté ou doré. Le graveur est Charles Favre-Bertin.

Avers : une roue de locomotive à vapeur portant en son cœur le sigle de la SNCF. Légende : MEDAILLE - DES - CHEMINOTS, à l'exergue R.F, suivie de CH FAVRE-BERTIN

Revers : une main manœuvrant un levier d'aiguillage surmontant un cartouche nominatif. Corne d'abondance BR. Tranche lisse.



Médaille d'argent



Médaille de vermeil

Type 3 : 1953-1977

Médaille de 32 mm de diamètre, épaisseur 3 mm en bronze argenté ou doré. Le graveur est Georges Guiraud, que nous connaissons pour ses pièces de 10, 20 ou 50 francs.

Avers : l'effigie de la République coiffée du bonnet phrygien sur un fond de voies ferrées, entourée par deux branches de laurier. En légende : REPUBLIQUE FRANÇAISE sur deux lignes. Sous la branche de gauche, nous trouvons une corne d'abondance et les lettres BR, et sous celle de droite, le nom du graveur, également sur deux lignes, GEORGES GUIRAUD.

Revers : à droite une branche de laurier, avec une locomotive à vapeur surmontant une machine électrique. Cette image permet de montrer l'évolution des techniques de traction ferroviaire. En exergue, un espace réservé au nom du récipiendaire. La légende circulaire est MEDAILLE D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER. Tranche lisse.



Médaille d'argent



Médaille de vermeil

Type 4 : depuis 1977

Médaille de 32 mm de diamètre, épaisseur 3 mm en bronze argenté ou doré. Le graveur est toujours Georges Guiraud.

Avers : l'effigie de la République coiffée du bonnet phrygien, sur lequel a été ajoutée une cocarde, sur un fond de voies ferrées, entourée par deux branches de laurier. En légende : REPUBLIQUE FRANÇAISE sur deux lignes. A droite, le nom du graveur, également sur deux lignes, GEORGES GUIRAUD.

Revers : à droite une branche de laurier, avec une locomotive à vapeur surmontant une motrice de tête d'une rame T.G.V. Cette image permet de montrer une nouvelle fois l'évolution des techniques de traction ferroviaire. En exergue, un espace réservé au nom du récipiendaire. La légende circulaire est MÉDAILLE D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER. Tranche lisse.



Médaille d'argent



Médaille de vermeil

A partir de 1977, un troisième échelon est créé. C'est la médaille d'honneur en or. Il faut avoir effectué 38 ans de service. Cette durée est ramenée à 33 ans pour les agents de conduite. Le diamètre de cette médaille est porté à 38 mm, soit 6 mm de plus que celle d'argent et de vermeil et son épaisseur est de 4 mm. En outre, une palme dorée est fixée sur le ruban qui a maintenant une largeur de 38 mm. La bélière, soudée à la médaille, représente un tronçon de voie.



Médaille d'or

A notre connaissance, il n'existe pas de médaille Grand Or à la SNCF.

LA BANQUE DE LIMOGES

François LHERMITE

Selon la définition du Larousse, une banque est un « établissement financier qui, recevant des fonds du public, les emploie pour effectuer des opérations de crédit et des opérations financières ». Le mot « banque » vient de l'italien « *banca* » signifiant « table », car c'est sur une table que se passent les opérations de change ou de prêt.

Les systèmes bancaires existent depuis l'Antiquité et le grand historien Fernand Braudel a écrit : « Au vrai, dès que les hommes ont su écrire et qu'ils ont eu à manier des pièces de monnaie sonnantes et trébuchantes, ils ont substitué à celles-ci des écrits, des billets, des promesses, des ordres. Vingt siècles avant l'ère chrétienne, à Babylone, s'utilisaient, entre marchands de la place et banquiers, des billets, des chèques dont il n'est pas nécessaire d'exagérer la modernité pour admirer l'ingéniosité. Mêmes artifices en Grèce ou dans l'Égypte hellénistique où Alexandrie devint "le centre le plus fréquenté du commerce international". Rome connaît le compte courant, le doit et avoir des *argentarii*. Enfin tous les instruments de crédit – lettre de change, billet à ordre, lettre de crédit, billet de banque, chèque – sont connus des marchands d'Islam, musulmans ou non... Et la Chine utilisait le billet de banque dès le IX^e siècle de notre ère ».

Il faut citer dans les évangiles, l'épisode de Jésus chassant les marchands du temple (Matthieu, mais aussi Marc et Luc) : « Et Jésus entra dans le Temple. Et il expulsa tous les marchands et acheteurs dans le Temple. Et les tables des changeurs, il (les) culbuta, ainsi que les sièges des marchands de colombes... ».

Il faut bien comprendre que ces marchands du Temple n'étaient pas des marchands de quatre saisons, ni des marchands de souvenirs, mais bien des changeurs, des prêteurs sur gages, des usuriers, bref des gens qui se livraient à des opérations de type bancaire. Et cela va avoir une grande importance car, au Moyen-âge, les chrétiens considéraient que gagner de l'argent de cette façon était un péché ; mais l'économie a besoin des pratiques bancaires, et longtemps on a laissé ces pratiques aux juifs.

Puis ce furent les italiens (lombards, vénitiens) qui tissèrent des réseaux de correspondants dans toute l'Europe et proposèrent des lettres de change, des bons au porteur, qui permettaient de voyager sans transporter de grosses sommes. Les ordres religieux comme les templiers firent de même.

En 1656, à Stockholm, fut créée la première banque émettant des billets au porteur remboursables en espèce sur présentation. Ayant émis des billets pour un montant supérieur à l'encaisse, cette banque connut des difficultés et suspendit ses paiements en 1663. Puis elle fut transformée en établissement public qui n'émit plus de billets.

La Banque d'Angleterre fut constituée par le « Tonnage Act » du 24 juillet 1694. Elle émit des billets dont le montant ne pouvait excéder celui du capital. Elle connut cependant des difficultés lors d'afflux de demande de conversion.

La Banque d'Écosse fut fondée à Edimbourg en 1695.

En France, l'arrêt du 2 mai 1716 dit : « l'Écossais John Law est autorisé à créer une banque « au capital de six millions, divisé en 1.200 actions de 5.000 livres ». Nous ne nous étendrons pas sur l'histoire de cette banque, ni sur les causes de sa faillite retentissante en 1720. Mais cette malheureuse expérience rendit, pour longtemps, les français méfiants envers les banques et la monnaie de papier.

Mais les banques devenaient de plus en plus indispensables avec le développement de l'économie, et au XVIII^e siècle, ce sont des particuliers qui remplirent ce rôle et on vit donc des négociants qui n'hésitaient pas, pour rentabiliser leurs capitaux, à se livrer à des opérations de type bancaire en plus de leur activité commerciale, de même que des banquiers privés, souvent Genevois, se livraient à des opérations commerciales.

Par arrêté du Conseil d'Etat du 24 mars 1776 fut créée la « Caisse d'Escompte ». On évita de lui donner le nom de banque pour ne pas rappeler le mauvais souvenir de la Banque de Law. A partir de 1777, la Caisse d'Escompte fut autorisée à émettre des billets au porteur, puis on obligea la Caisse à prêter de l'argent à l'Etat, puis finalement les billets au porteur furent remboursables en assignats. Tout cela entraîna sa faillite et sa suppression par décret de la Convention du 24 août 1793.

Le 11 messidor an IV (29 juin 1796), on vit la création de la Caisse des Comptes Courants qui permettait l'ouverture de comptes courants alimentés par des dépôts de monnaies, mais qui servait surtout à escompter des effets de commerce qui devaient être remboursés à brève échéance (30, puis 45 jours). Mais cela ne concernait que des clients offrant de solides garanties.



Billet de 500 francs de la Caisse des Comptes Courants

Si bien que fut créée, le 4 frimaire an VI (24 novembre 1797), la Caisse d'Escompte du Commerce, qui s'ouvrait à tous à condition d'être actionnaire. Or les actions étaient de 10.000 francs, ce qui limitait beaucoup la possibilité d'en bénéficier.

Le Comptoir Commercial fut fondé le 21 frimaire an IX (12 décembre 1800). Il fonctionnait comme la Caisse d'Escompte du Commerce, mais ses actions étaient à 2.000 francs, ce qui permettait aux petits commerçants et artisans de pouvoir bénéficier de ses services.

La Banque de France fut créée le 16 nivôse an VIII (6 janvier 1800), principalement par deux banquiers : Jean-Barthélémy Lecoulteux de Canteleu et Jean-Frédéric Perregaux, avec le soutien du premier consul Napoléon Bonaparte. Assez rapidement Bonaparte voulut supprimer la concurrence à la Banque de France par la loi 14 avril 1803 qui stipulait : « La Caisse d'Escompte du Commerce, le Comptoir Commercial, la Factorerie et la Banque Territoriale ne pourront plus créer de nouveaux billets et seront tenus de retirer ceux qu'ils ont en circulation ».

Il n'y eut donc que la Banque de France qui pouvait émettre des billets, cette autorisation lui fut donnée pour 15 ans par la loi de 1803. Bien que Bonaparte souhaitât qu'elle devienne une banque nationale, son activité resta pendant très longtemps limitée à Paris.

La première banque de province fut créée à Rouen le 29 pluviôse an VI (14 février 1798). Les billets qu'elle émettait, avec une autorisation pour dix ans, étaient convertibles en or ou en argent, et étaient au départ de 100, 250, 500 et 1 000 livres. En 1801, cette banque décida de mettre en circulation des billets de 20 et 30 francs. Cette banque arriva à expiration et ferma en 1807.



Billet de 30 francs de la Banque de Rouen

Le 23 germinal an X, Bonaparte demanda « d'étudier les mesures à prendre pour faire rapidement de la Banque de France une banque nationale ». Il voulait que la Banque de France soit la seule banque d'émission à Paris, ce qui fut réalisé, comme dit plus haut, par la loi du 24 germinal an XI (14 avril 1803).

Napoléon voulait développer l'usage des billets et faciliter le crédit, et souhaitait la création de succursales de la Banque de France en province. La première fut le Comptoir de Lyon créé par décret du 16 janvier 1808 ; puis celui de Rouen le 24 juin 1808 ; enfin celui de Lille le 10 juillet 1810. Ces comptoirs pratiquaient l'escompte des effets de commerce au taux réduit de 5 %, ils permettaient l'ouverture de comptes courants, et émettaient des billets de banque dont le montant total ne devait pas dépasser la moitié du capital du comptoir. Malheureusement les déboires de l'Empire, puis sa chute entraînèrent la fermeture de ces trois comptoirs.



Billet de 250 francs du comptoir de Lyon de la Banque de France

Sous la restauration des banques départementales furent autorisées : Rouen et Nantes en 1817, Bordeaux en 1818, puis Lyon, Marseille en 1835, Lille en 1836, Le Havre et Toulouse en 1837, enfin Orléans en 1838.

Mais Yves Leclercq nous apprend que la Banque de France « voit, dans la seconde série d'autorisations départementales de 1835-1838, les éléments d'une concurrence dangereuse qui l'inquiète. La majorité des effets payables à Paris ayant une origine externe, elle appréhende leurs captations par un nombre croissant d'instituts départementaux conduisant à la marginalisation : à la limite, il ne lui resterait plus que le papier purement parisien... Bénéficiant du soutien gouvernemental, elle réussit, dès 1839, à empêcher toute nouvelle autorisation (précisément refusée à Amiens, Chartres, Angoulême, Limoges, Avignon et Nîmes) ».

Le privilège d'émission de billets par la Banque de France avait été accordé jusqu'en 1848. La loi du 30 juin 1840 prorogea ce privilège jusqu'au 31 décembre 1867. Mais l'article 8 de cette loi indiquait qu'une banque départementale ne pouvait être établie ou obtenir le renouvellement de son privilège que par une loi, alors que pour ouvrir un comptoir de la Banque de France il suffisait d'une ordonnance royale.

Donc, là où il n'y avait pas de banque autorisée, les solutions ne pouvaient être que d'ordre privé.

A Limoges, l'absence de banque était très gênante pour l'industrie et le commerce. Cependant, il y avait quelques banquiers privés qui étaient en fait des riches propriétaires fonciers qui servaient surtout d'intermédiaires entre emprunteurs et prêteurs, ou qui prêtaient avec comme garantie des hypothèques, passées devant notaire, sur les biens des industriels ou des commerçants. Cela avait lieu surtout dans les domaines de la porcelaine, des vins et spiritueux, ou des grains. Les principaux banquiers étaient Beaulieu, Brigueil, Noualhier, Soullignac et Lamy, et Tarneaud frères.

Par ailleurs, Ducourtieux indique que « les négociants de Limoges étaient dans l'usage de convertir aux foires de Bordeaux, Toulouse et Clermont leurs recettes en effets sur Paris qu'ils s'y procuraient avec avantage et dont ils avaient l'emploi pour leurs paiements dans le Nord de la France ».

En 1846-1847, on vit se développer une crise industrielle avec baisse de l'activité productrice qui se répercuta sur les établissements de crédit. Cette crise financière démontra l'insuffisance du crédit, avec un déséquilibre au détriment de la province, si bien que dès sa mise en place, fin février 1848, le Gouvernement provisoire autorisa l'ouverture de nouvelles banques départementales.

La Banque de Limoges fut créée par décret du Gouvernement provisoire, du 23 mars 1848. Elle était régie par les statuts approuvés pour la Banque de Rouen par la loi du 5 juin 1842.

L'article 2 du décret indique que son capital est fixé à 1.200.000 francs, savoir 800.000 francs de capital actif et 400.000 francs de cautionnement.

« Article 8 : La Banque escomptera les lettres de change et effets de commerce payables à Limoges, dans les autres villes du département de la Haute-Vienne, ou à Paris... ».

« Article 9 : La Banque émettra des billets payables à vue au porteur. Ces billets seront de mille francs, de cinq cent francs, de deux cent francs, de cent francs, de quarante et vingt francs. Ces billets seront confectionnés à Paris, conformément à la loi du 24 germinal an XI ».

« Article 11 : la Banque sera tenue de se pourvoir d'une autorisation nouvelle aussitôt que le gouvernement définitif de la République sera constitué ».

La Banque de Limoges était dirigée par 14 administrateurs actionnaires, dont Monsieur Benoît-Alfred Pétoniaud-Dubos, riche négociant en tissus, demeurant 7 rue Ferrerie à Limoges qui en fut l'instigateur et le directeur. Il faut préciser que les billets émis par cette banque n'étaient valables que dans le département de la Haute-Vienne.

Une lettre de M. Pétoniaud-Dubos adressée au préfet de la Haute-Vienne, datée du 28 août 1848, nous renseigne sur l'activité de la Banque. Cette lettre qui se trouve aux Archives départementales de la Haute-Vienne était une réponse à des questions posées par le préfet.

M. Pétoniaud-Dubos indique que dès le 30 mars 1848, le capital nécessaire au début des opérations bancaires, était réuni, ce qui fut constaté par MM. Rabinel et Dupuytren, notaires.

L'émission de billets au porteur fut de 228.000 francs, dont seulement 153.600 francs étaient en circulation le 23 avril au soir. (On peut noter qu'il sera émis des billets de 50 francs et non de 40). La méfiance envers la monnaie de papier est forte à Limoges, et M. Pétoniaud-Dubos note que ceux qui reçoivent des billets en demandent presque immédiatement le remboursement en espèces métalliques. Il fait remarquer aussi que cela a tendance à s'améliorer, surtout par le fait que le public n'a aucune difficulté à se faire rembourser.

Par ailleurs, il fait aussi remarquer que les négociants limousins reçoivent « des billets de banque de Bordeaux, Toulouse, Orléans, Lyon et autres, dont le placement leur devient ensuite très difficile pour ne pas dire impossible ». Il ajoute : « Aussi insistons nous pour voir favorablement accueillir la demande que nous avons faite d'être autorisés à recevoir à l'escompte les valeurs sur les villes où la Banque de France possède des succursales. Cette mesure rendrait au pays de grands services et augmenterait beaucoup l'importance de notre banque ».

Alain Corbin considère que cette Banque de Limoges a été un échec et il note entre autres que d'une manière générale « le refus des industriels de Limoges de faire appel au crédit constitue « une des données fondamentales qui sont susceptibles d'expliquer la lenteur du développement de l'industrie régionale ».

Au total, la défiance envers le papier monnaie et la répugnance à avoir recours au crédit que les industriels et les commerçants limousins ont manifestés, n'ont pas permis la stimulation de l'économie limousine qu'on pouvait attendre de cette banque.

Aucun document consulté ne permet de dire en quel lieu se trouvait la banque. On peut supposer que Monsieur Pétoniaud-Dubos, riche commerçant, qui en fut le principal instigateur et actionnaire, puis le directeur, l'avait installé à son domicile, 7 rue Ferrerie. Ce bel immeuble, au milieu de la rue Ferrerie, à gauche en allant vers l'église Saint-Michel, est toujours connu comme l'immeuble Pétoniaud (il avait appartenu auparavant à son oncle, Jean-Baptiste Pétoniaud de Beaupeyrat, qui fut maire de Limoges en 1789). Aujourd'hui, il comporte deux boutiques encadrant une porte cochère : la boutique du CSP et « La pantoufle moderne ».



Immeuble Pétoniaud, 7 rue Ferrerie.

L'article 11 du décret du Gouvernement provisoire, créant la Banque de Limoges, stipulait que : « la banque sera tenue de se pourvoir d'une autorisation nouvelle aussitôt que le gouvernement définitif de la République sera constitué ».

Cette autorisation nouvelle lui fut refusée. Le 23 décembre 1848, Monsieur Pétoniaud-Dubos avec l'appui de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de la Haute-Vienne, demanda alors à la Banque de France la création d'une succursale à Limoges.

Par lettre du 23 février 1849, le gouverneur de la Banque de France annonça officiellement qu'une succursale serait établie à Limoges dès que la liquidation de la Banque de Limoges serait terminée : et qu'il allait en demander l'autorisation au Gouvernement.

La Banque de France avait compris que son intérêt était de devenir une véritable banque nationale en multipliant ses succursales dans tout le pays.

Dans le journal "La Province" du vendredi 16 mars 1849, on peut lire : « La Banque de Limoges étant en liquidation, les porteurs de ses billets sont priés d'en demander le remboursement à sa caisse le plus promptement possible ». Cet avis est répété dans le numéro du 8 avril 1849.

Dans ce même quotidien, à la date du 15 juillet 1849, on lit : « Le président de la République arrête : La banque de France est autorisée à établir une succursale à Limoges. Les opérations de cette succursale seront les mêmes que celles de la Banque de France, et seront exécutées sous la direction et la surveillance du Conseil général de la Banque ».

Enfin dans le numéro des mardi 20 et mercredi 21 novembre 1849, on lit : « La Banque de France a enfin fixé son choix sur la maison où doit être placée sa succursale dans notre ville. Le gouverneur vient de transmettre l'ordre d'acheter la maison de M. Lostende, boulevard de la Pyramide, près la place de la République ». Il s'agit de l'hôtel qu'avait fait construire en 1785, Louis Naurissart de Forest, directeur de la Monnaie de Limoges de 1766 à 1791, député du Tiers-Etat de 1789 à 1791.

La succursale de la Banque de France à Limoges commença ses opérations le 1er janvier 1850, avec Monsieur Pétoniaud-Dubos comme directeur.

La Banque de Limoges eut une existence très courte, Elle n'a pas eu d'effet positif immédiat sur le développement de l'économie limousine, mais elle a permis l'établissement à Limoges d'une succursale de la Banque de France et a préparé les limousins à profiter des avantages de systèmes bancaires modernes.



Hôtel Naurissart de Forest, siège de la succursale de la Banque de France à Limoges



- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE – 8 M 21 – Banque de Limoges, 1848-1849.
- ARCHIVES MUNICIPALES DE LIMOGES – Série F – II – 1795-1894 - « Dossiers concernant la Chambre de Commerce » - Dossier sur la création de la succursale de la Banque de France à Limoges.
- ARCHIVES NATIONALES – 55 AQ 1-9 1996 102 0001-0004 – BANQUES DÉPARTEMENTALES – Succursales de la Banque de France.
- BRAUDEL Fernand – Civilisation matérielle, Economie et Capitalisme. XV^e-XVIII^e siècle. Les structures du quotidien. - Librairie Armand Colin, Paris, 1979. (citation p. 415)
- COORDINATION BANQUE DE FRANCE : Danielle Le Barh, Muriel Bordogna – Le Patrimoine de la Banque de France – Collection Le Patrimoine des Institutions Economique – Flohic Editions, Paris, 2001.
- CORBIN Alain – Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e siècle, 1845-1880 – PULIM : Presses Universitaires de Limoges, Limoges 1998. (pp. 152-163)
- DUCOURTIEUX Paul – Histoire de Limoges – Imprimerie Librairie Limousine Ducourtieux, Limoges 1928. (pp. 305-306)
- ÉVANGILES : Matthieu, **21** 12-13 ; Marc, **11** 15 ; Luc, **19** 45.
- LECLERCQ Yves – La formation d'une banque centrale : la Banque de France (années 1830-années 1850), in Revue Economique, vol. 50, n° 1, 1999, (pp. 151-174).
- RECUEIL GÉNÉRAL DES LOIS, DÉCRETS ET ARRÊTÉS depuis le 24 février 1848 – Xe série, République Française, tome premier, Année 1848, Paris ; A l'Administration du Journal des Notaires et des Avocats, rue des Saints-Pères, n° 50 – ART. 191 – 23 – 31 mars 1848.
- Journaux locaux : LE PERSÉVÉRANT du 13 avril 1848
 LE CONCILIEUR du 9 octobre 1848
 LA PROVINCE des mardi 19 et mercredi 20 décembre 1848, n°29, p.2.
 du jeudi 21 décembre 1848, n°30, p.4.
 du dimanche 31 décembre 1848, n°39, p.3.
 du vendredi 16 mars 1849, n°102, p.4.
 du dimanche 8 avril 1849, n°122, p.2.
 du dimanche 15 juillet 1849, n° 204, p.3
 des mardi 20 et mercredi 21 novembre 1849, n°312, p.2.

Illustrations :

Photographies des différents billets tirées de « Coordination Banque de France : Le Patrimoine de la Banque de France ».

Immeuble Pétiniaud et Hôtel Naurissard : Photos personnelles.

SÉLECTION DE MONNAIES, JETONS ET MÉDAILLES FRAPPÉS A LIMOGES VUS EN 2022

Lémoivices

Fraction 'au carnyx' inédite (type E4) découverte en Corrèze, 0,34 g / 8 mm.

D/ Profil à droite portant un casque à côte.

R/ Cheval à droite passant devant un carnyx ; cercle pointé en dessous (identique au type E2).



Cette variante avec le casque à côte semble influencée par le monnayage cadurque. Publication à venir dans les *Cahiers Numismatiques* par S. Gouet.

Fraction 'au carnyx' inédite (type E3b) découverte en Charente, 0,41 g.

D/ Profil à gauche à grosses mèches mêlées de cordons perlés.

R/ Cheval galopant à droite devant un joueur de carnyx.



Un exemplaire (charentais lui aussi) était connu avec le cheval gauche au revers (type E3a).

Drachme « de Bridiers » 'à la tête diadémée à gauche' DT 3303, 4,63 g. Vente Künker 05/04/2022, n° 366-6183.

D/ Profil féminin à gauche portant un diadème ; collier perlé.

R/ Cheval à gauche surmonté d'une victoire stylisée.



Statères 'à la grue et au trèfle' DT 3406-3407

- 6,95 g, vente Künker 05/04/2022, n° 366-6184.
- 4 g / 20,5 mm, vente CGB 07/06/2022, n° 728658.
- 6,88 g, vente Libert 10/06/2022, n° 15.
- 6,85 g, vente Libert 10/06/2022, n° 16.

Mérovingiennes

Denier au ER provenant des environs de Manthelan (37), 1,25 g / 11 mm.

D/ Traces de légende ...on (?) : lettres ER surmontées d'une croix.

R/ Grand A avec chevron accosté d'une croix ; motifs indistincts autour (cercle pointé au-dessus ?).



Ce denier, associant les lettres ER au grand A et à la croix caractéristiques de l'Eglise de Poitiers, est identique à l'exemplaire publié dans le BSNL XXVII, p. 13, fig. 35. La localisation de la trouvaille en Indre-et-Loire est un nouvel argument pour une attribution à Poitiers.

Triens de l'Église de Limoges, 1,35 g / 11,5 mm.
Cf Prou 1945 / Belfort 2137.

D/ RACIO ECLI : buste à droite.

R/ + · MAVRO MONI : croix sur deux degrés,
cantonée des lettres E et D (?).

Forum Numismaticom 2 :

<https://numismaticom2.forumactif.org/t1891-triens-de-l-eglise-de-limoges?highlight=Limoges>



Carolingiennes

Denier de Charlemagne (768-814), Limoges,
1,05 g / 18 mm. Prou 774 / MG 261 / Kluge
110-111.

D/ CARO-LVS sur deux lignes

R/ LEM surmonté d'un trait prolongé d'une
croisette bouletée. S couché au-dessous.

Ebay.

Autre exemplaire, variante avec la légende LEM X (Prou 773) : vente CBG 06/12/2022 n°
780704, 0,97 g / 17,5 mm.



Obole de Pépin II d'Aquitaine (839-852),
Limoges, 0,46 g / 16 mm. MG 611.

D/ + PIPINVS REX : croix.

R/ + LIMO-DICAS : sur 2 lignes.

Vente Heritage Auctions 18/11/2022, n° 6525.



Cette obole, troisième exemplaire connu de ce type, avait été découverte à Maastricht (Pays-Bas).

Denier de Carloman II (879-884), Limoges,
1,72 g / 22 mm. MG 1201 / Prou 777.

D/ + CARLOMAN REX : croix

R/ + LIMOVX CIVIꝚ : monogramme

Vente MDC 05/03/2022, n° 160.



Un autre exemplaire dans la vente CGB du 07/06/2022, n° 741200. Il s'agit du denier n° 2 de
l'article paru dans le BSNL XXIX de 2022, p. 13.

Royales

Charles VI

Ecu d'or, 3^e ou 4^e émission.
Vente Kunker, 26 et 27 septembre 2022, lot 291.



Charles VII

Royal d'or, 1^{re} émission.
Vente Wattebled - Parsy – 27 janvier 2022, lot 260.



Ecu d'or à la couronne, 3e type ou écu neuf, 6^e émission. Poinsignon Numismatique.



Ecu d'or à la couronne, 3e type ou écu neuf, 7^e émission. Vente Copages Auction, Paris, 13/05/2022, lot 6.



Charles VIII

Ecu d'or au soleil, 2^e émission, trèfle en fin de légende.
Vente CGB auction, 12/2022, lot 776639.



Henri III

Ecu d'or au soleil, 1578.
Vente Monnaies d'Antan, 31, 28 mai 2022, lot N° 730.



Louis XIII

Ecu d'or au soleil, 163(0).
Vente MDC Monaco, Auction 9, 3-4 juin 2022, lot 446.



Louis XIV

Ecu d'or, frappe marteau, 1646.
Vente Heritage Auctions Europe,
Auction 76, 14-19 novembre 2022 - lot 6575.



Louis d'or, type dit juvénile, 1661.
Vente Giquello & Associés, Auction 1, 06
décembre 2022, lot 114.



Louis d'or, type dit aux 8 L et aux insignes,
1702, réformation.
Vente Kunker, auction 362, 22 mars 2022, lot
1079.



Ecu, type dit aux palmes, 1697, réformation.
Vente Heritage Auctions, Inc, 27 février 2022,
lot 99055.



- Quinzain aux 8 L, 1695, flan neuf, eBay US.

Louis XV

Louis d'or, type à la croix de chevalier, 1719.
Liste Patrick Guillard, août 2022.



- Louis d'or, type à la vieille tête, 1771. Vente Gadoury, 12 mars 2022, lot 275.
- Demi-louis d'or, type aux lunettes, 1734, eBay.

Révolutionnaires

Constitution

- 12 deniers, 1793, 1er semestre, eBay

COMMENT ADHERER A LA SOCIETE NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN

La Société Numismatique du Limousin fondée en 1972 par Georges Frugier est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle s'est donné pour but de faciliter par des réunions, des colloques et des publications, les recherches historiques et archéologiques et les études économiques, artistiques et techniques concernant les monnaies et les médailles.

Ses membres se réunissent chaque deuxième et quatrième samedi du mois de 14h00 à 16h30 dans la salle n° 4 de l'Espace associatif Charles Silvestre. Les réunions se déroulent en deux parties, la première est réservée aux activités de l'association : informations diverses, mise au point de manifestations, projets... La seconde est consacrée aux communications, études, ou discussions sur des sujets numismatiques variés. Chaque séance se termine par une bourse d'échange.

En devenant membre de la Société Numismatique du Limousin (il suffit pour cela de s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle : le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur notre site), vous bénéficierez de conseils, de l'accès à la bibliothèque, de commandes groupées, de remises auprès de certains professionnels et de l'expérience des "anciens", le tout dans une ambiance fort sympathique.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou rendez-nous visite lors d'une prochaine réunion où un chaleureux accueil vous sera réservé.

Calendrier des réunions le 2^e samedi du mois

11 mars 2023 8 avril 2023 13 mai 2023 10 juin 2023 /!\ 1^{er} juillet 2023 9 septembre 2023
14 octobre 2023 /!\ 4 novembre 2023 9 décembre 2023 13 janvier 2024 10 février 2024 (AG)

Calendrier des réunions le 4^e samedi du mois

25 mars 2023 22 avril 2023 27 mai 2023 24 juin 2023 ~~juillet 2023~~ 23 septembre 2023
28 octobre 2023 25 novembre 2023 ~~décembre 2023~~ 27 janvier 2024 24 février 2024

Bourse – exposition

dimanche 1^{er} octobre 2023

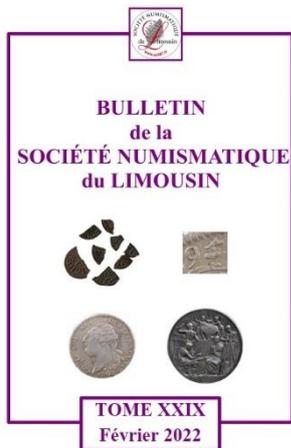


SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

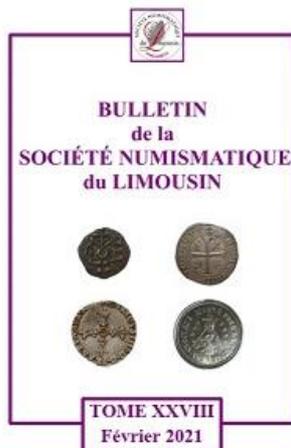
Espace associatif
40, rue Charles Silvestre
87100 LIMOGES
snl87@snl87.fr
www.snl87.fr

NOS PUBLICATIONS

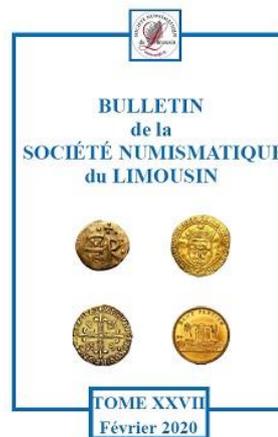
Les tomes I à XXIX de notre bulletin (années 1994 à 2022) sont tous téléchargeables gratuitement, au format PDF, sur notre site : www.sn187.fr/publication.htm.



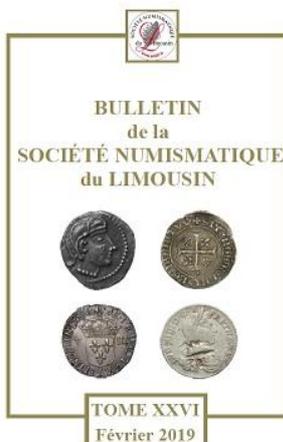
Tome XXIX, février 2022



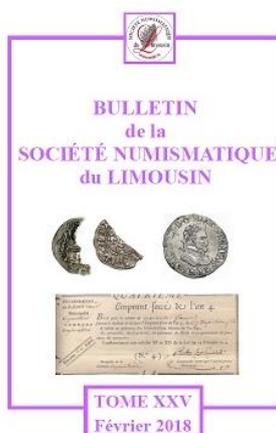
Tome XXVIII, février 2021



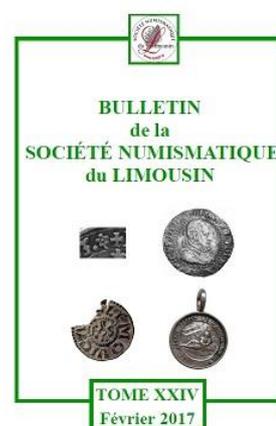
Tome XXVII, février 2020



Tome XXVI, février 2019



Tome XXV, février 2018

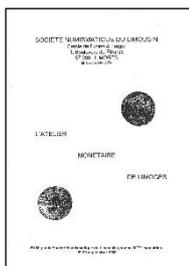


Tome XXIV, février 2017

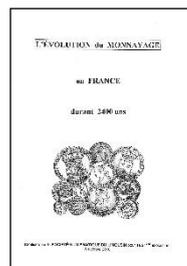
Un formulaire de commande est également disponible sur le site pour acheter la version papier des tomes I à XXII, ainsi que les numéros hors-série :



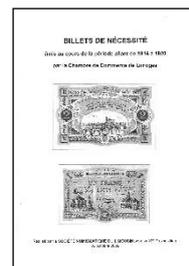
Les billets de confiance de la Haute-Vienne



L'atelier monétaire de Limoges



L'évolution du monnayage en France



Les billets de la Chambre de Commerce de Limoges



LIMOGES (87)

Salle Léo Lagrange (derrière l'Hôtel de Ville)
accès par la rue Louis Longequeue

de 9 h 00 à 17 h 00

Dimanche 1^{er} octobre 2023

41^e BOURSE - NUMISMATIQUE



**MONNAIE
PAPIER-MONNAIE
MÉDAILLES ET JETONS
LIBRAIRIE
NUMISMATIQUE**



Entrée libre - parking assuré
Organisée par la Société Numismatique du Limousin

SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Espace associatif
40, rue Charles Silvestre
87100 LIMOGES
snl87@snl87.fr

www.snl87.fr

Le site de référence des monnaies, médailles, jetons et billets du Limousin



Avec le soutien de la
Ville de Limoges

ISSN : 1265-3691

6 €